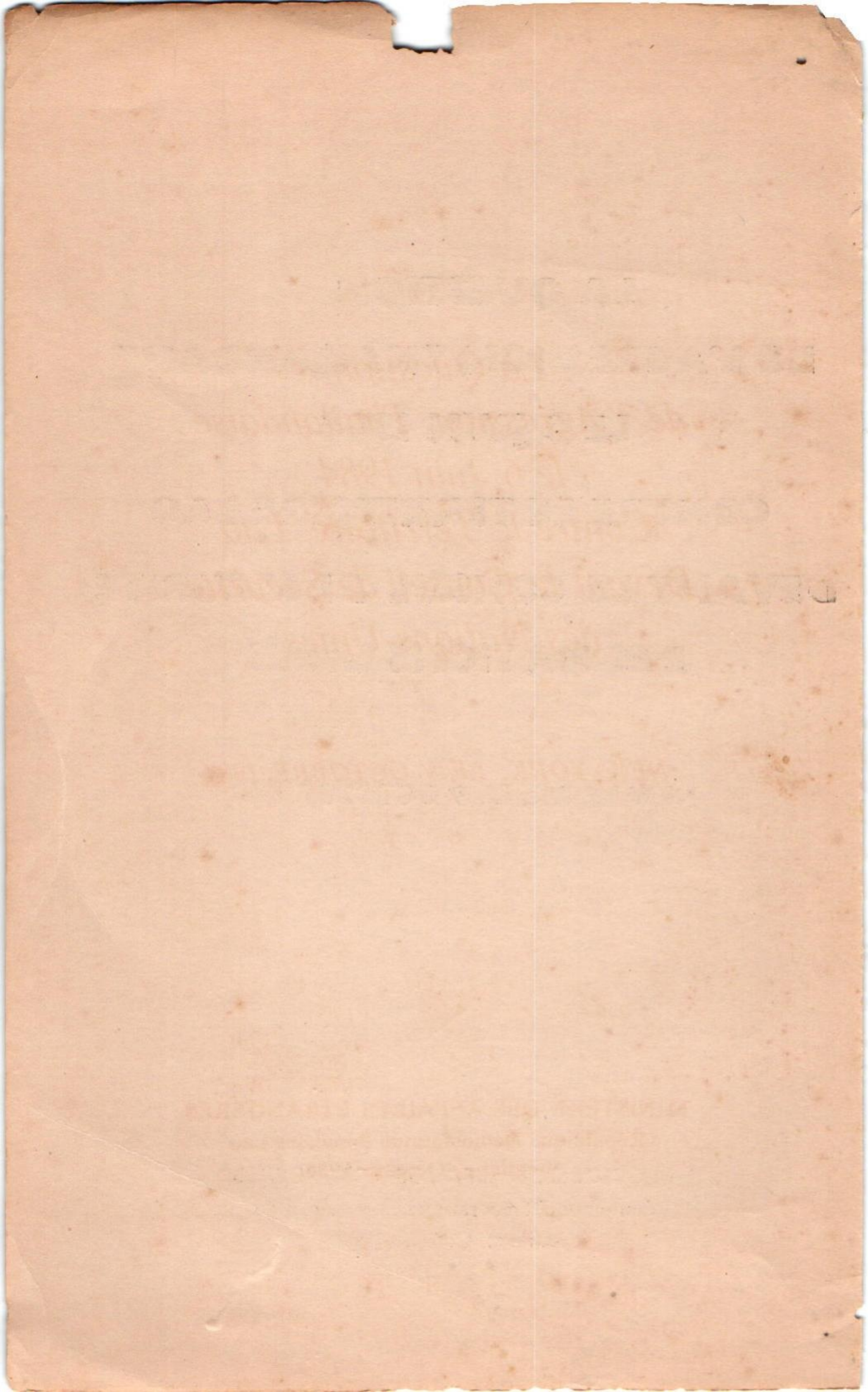


**LA QUESTION
DE L'AGRESSION THAILANDAISE
LE 6 JUIN 1984
CONTRE LE TERRITOIRE LAO
DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE
DES NATIONS UNIES**

NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
République Démocratique Populaire Lao
Vientiane, Octobre 1984



*La Question
de l'Agression Thaïlandaise
le 6 Juin 1984
Contre le Territoire Lao
Devant le Conseil de Sécurité
des Nations-Unies*

NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
République Démocratique Populaire Lao
Vientiane, Octobre 1984

40	-	"	présidence	"	"présedence"
43	-	"	de ce fleuve	"	"de fleuve"
"	-	"	7 Juin 1984	"	"7 Juin 1914"
46	-	"	A/39/PV.	"	"A/3g/PV."
48	-	"	adressée	"	"addressee"
49	-	"	manifeste	"	"manifesté"
"	-	"	au moment	"	"au mement"
50	-	lire	l'enquête	au lieu de	"l'enguête"
51	-	"	constitue	"	"constitute"
52	-	"	exercice	"	"exercice"
"	-	"	philippiques	"	"phillippiques"
"	-	"	negociations	"	"negociation"
53	-	"	le general	"	"le generale"
54	-	"	haut placées	"	"haut placés"
"	-	"	villages	"	"villagcs"
"	-	"	localités	"	"localités"
"	-	"	couleur verte contre "	"	"couleur vert econtre"
"	-	"	bien introduits	"	"bien introduit"
"	-	"	l'occupation	"	"l'occupetion"
55	-	"	la Thailande	"	"la Thailand"
56	-	"	que les trois villages	"	"qui les trois villages"
58	-	"	la patrie	"	"la partie"
"	-	"	delimitation	"	"delimitation"
59	-	"	de bas de page	"	"des bas de page"
"	-	"	delimitation	"	"delimitation"
60	-	"	negociations	"	"negociation"
64	-	"	etrangement	"	"etrangerement"
65	-	"	sur la base	"	"sur base"
"	-	"	grande attention	"	"grade attention"
68	-	"	la Thailande	"	"la Thailand"
"	-	"	le 6 Juin 1984	"	"le 9 Juin 1984"

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

INTERVENTIONS DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'O.N.U.

- | | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 1. Intervention de S.E. Phoune SIPASEUTH, Vice-Président du Conseil des Ministres, Ministres des Affaires Etrangères de la République Démocratique Populaire Lao, devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U.
New York, le 2 Octobre 1984 | 3 |
| 2. Droit de réponse exercé devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U. par le Représentant de la délégation du Royaume de Thaïlande, M. Kobsab CHUTIKUL.
New York, le 2 Octobre 1984 | 16 |
| 3. Droit de réponse exercé devant l'Assemblée Générale de l'O.N.U. par le Représentant de la délégation de la République Démocratique Populaire Lao, Dr. Pheuiphanh NGAOSYVATHN.
New York, le 2 Octobre 1984. | 17 |

DEUXIEME PARTIE

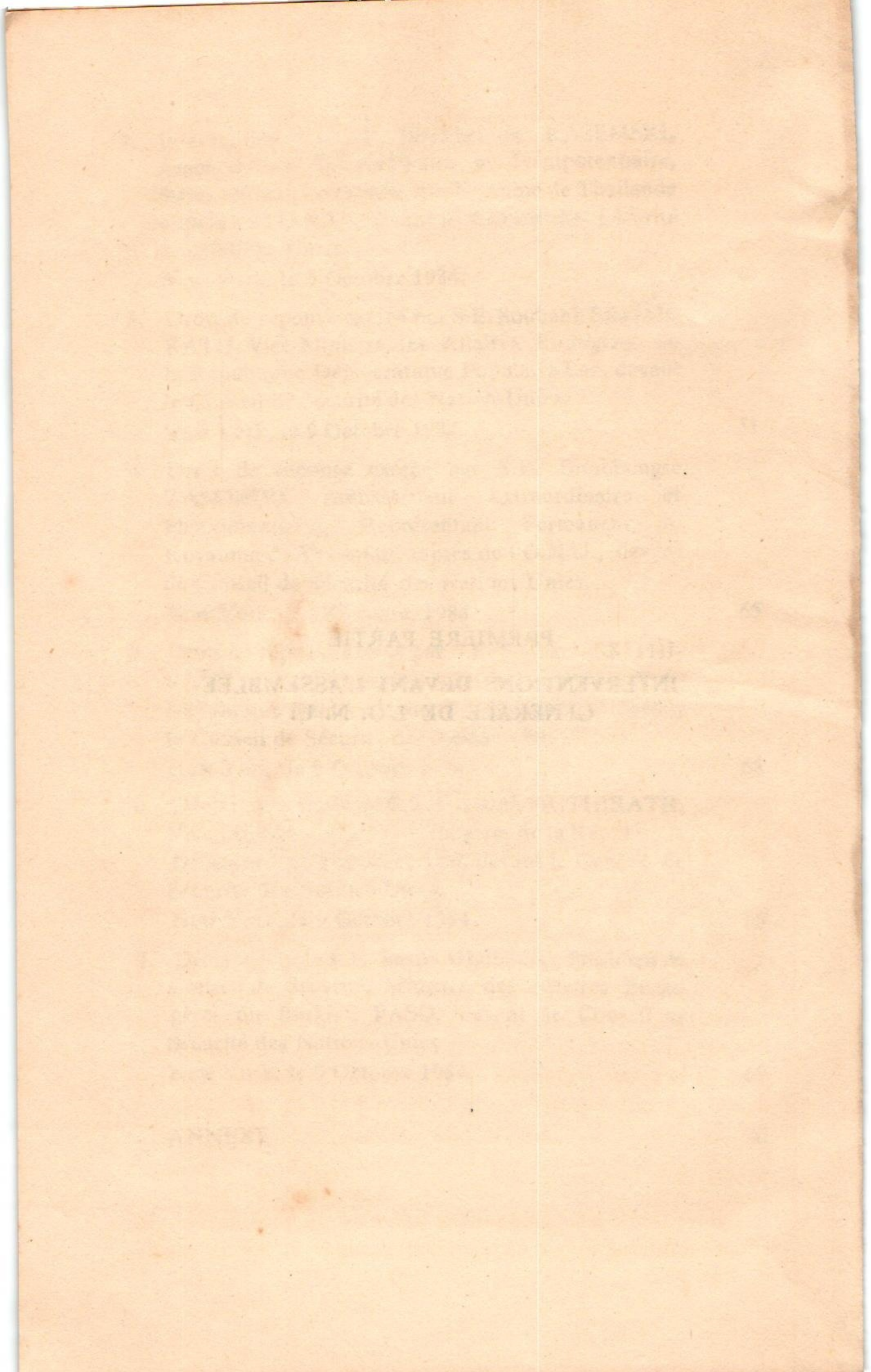
INTERVENTION DEVANT LA REUNION MINIS- TERIELLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON-ALIGNES

- | | |
|---|----|
| 1. Intervention de S.E. Soubanh SRITHIRATH, Vice-Ministres des Affaires Etrangères de la République Démocratique Populaire Lao, devant la Réunion Ministérielle du Mouvement des Pays Non-Alignés tenue à
New York le 1er Octobre 1984 | 21 |
|---|----|

TROISIEME PARTIE

INTERVENTIONS DEVANT LE CONSEIL DE DE SECURITE DES NATIONS-UNIES

- | | |
|---|----|
| 1. Intervention de S.E. Phoune SIPASEUTH, Vice-Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique Populaire Lao, devant le Conseil de Sécurité des Nation-Unies.
New York, le 9 Octobre 1984 | 29 |
|---|----|



I. INTERVENTION DE S.E. PHOUNE SIPASEUTH VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'O. N.U.

NEW YORK, LE 2 OCTOBRE 1984.

Monsieur le Président,

Avant tout, qu'il me soit permis, au nom de la délégation de la République Démocratique Populaire Lao, de vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre brillante accession à la Présidence de cette trente-neuvième session de l'Assemblée Générale. Je suis convaincu que, avec la participation active des délégations ici présentes et sous la sage direction de votre personne, diplomate chevronné de la Zambie, les travaux de la présente session aboutiront à des résultats concrets dans nombre de domaines.

Je voudrais également adresser mes sincères félicitations à S.E.M. Jorge E. ILLUECA, Président de la session précédente, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de son mandat.

La délégation lao tient particulièrement à saluer les efforts inlassables déployés par S.E.M. Javier Perez de Cuellar, notre éminent Secrétaire Général, en faveur de l'application équitable et efficace des nobles buts et principes de la charte de notre importante organisation pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La délégation lao salue l'admission de Brunei Darus-Salam, pays de la même région que nous, comme le 159ème membre de notre organisation.

Monsieur le Président,

Notre trente-neuvième session se tient à un moment où la situation internationale ne cesse d'être tendue et où la course

effrénée aux armements entreprise par le plus grand pays impérialiste tant sur la terre et dans les océans que dans l'espace extra-atmosphérique, s'accélère.

Dans plusieurs régions des continents d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, la guerre d'agression-directe ou interposée-entreprise par les impérialistes, la guerre de destruction multiforme et d'annexion territoriale pratiquée par les expansionnistes, la politique d'oppression brutale du régime de discrimination raciale, instruments des impérialistes font rage, portant ainsi atteinte à l'indépendance et l'intégrité territoriale de plusieurs pays et menaçant le droit à l'existence des peuples.

En même temps, dans le domaine économique, le fossé entre les pays capitalistes développés et les pays en développement s'élargit davantage. Les négociations Nord-Sud piétinent. La crise économique, l'exploitation et le pillage des ressources et les mesures commerciales restrictives et protectionnistes pratiqués par les pays capitalistes placent les pays en développement dans une situation de plus en plus difficile. Toutefois, la physionomie du monde est loin d'être sombre, car la période où l'impérialisme, l'expansionnisme et la réaction internationale font la pluie et le beau temps, est à jamais révolue.

Aujourd'hui plus que jamais, les mouvements de lutte pour le désarmement et contre la guerre nucléaire continuent de se développer impétueusement à l'instar de l'année précédente. Ils attirent des millions de personnes de toutes les couches sociales dans tous les continents dans un ferme élan de solidarité pour briser les manoeuvres bellicistes des impérialistes et pour une paix durable sur notre planète.

La délégation lao estime qu'il est indispensable d'améliorer les relations internationales, en particulier, celles entre les grands pays dont le rôle dans la diminution du danger de confrontations est déterminant.

Dans ce contexte, la délégation lao soutient fermement la politique constante de paix, revêtant un caractère de principe de l'Union Soviétique qui s'est engagée à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires. Nous estimons que la proposition de l'Union Soviétique d'inclure à l'ordre du jour de la

présente session de l'Assemblée Générale le point intitulé : "L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et pour les intérêts communs de l'humanité", fait montre de la responsabilité de ce pays vis-à-vis de l'avenir de l'humanité. Pour cette raison, nous approuvons pleinement et nous soutenons les propositions raisonnables et réalistes de l'Union Soviétique et des pays socialistes visant au désarmement, à la restriction et à la réduction des armes nucléaires, ainsi que les diverses mesures énergiques destinées à prévenir tous les actes de guerre de l'impérialisme, et de la réaction internationale pour la paix et la sécurité des peuples.

La délégation lao appuie pleinement les propositions de la République Populaire de Mongolie de conclure un traité de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre les pays d'Asie et du Pacifique et celles portant sur "le Droit des peuples à la paix", présentées à cette session de l'Assemblée Générale. De par ses activités en faveur de la paix et de la coopération internationale, la République Populaire de Mongolie est tout à fait apte à être élue comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité.

La délégation lao se rallie aux pays des régions de l'Océan Indien qui exigent le démantèlement des bases militaires américaines à Diego Garcia et la transformation de l'Océan Indien en zone de paix.

La délégation lao exprime son approbation et son soutien à la proposition des six Chefs d'Etats de l'Argentine, de l'Inde, de la Suède, de la Grèce, de la Tanzanie et du Mexique, adressée aux 5 pays détenteurs d'armes nucléaires. Elle se félicite de la réponse conséquente de l'Union Soviétique à cette proposition.

Monsieur le Président,

De par ses propres expériences historiques, le peuple lao reconnaît clairement que la paix réelle ne pourrait se réaliser que dans l'indépendance et la liberté véritables. Ainsi, la lutte intrépide des peuples du monde contre la politique d'ingérence, d'agression et d'exploitation de l'impérialisme et

de la réaction internationale pour le progrès social, est partie intégrante de leur lutte pour la paix et la sécurité.

La délégation lao soutient pleinement la juste lutte du peuple arabe palestinien, sous la direction de l'OLP, son authentique représentant, pour recouvrer son droit national fondamental à l'auto-détermination, y compris le droit à la création de son propre Etat en Palestine. Elle soutient le peuple libanais et d'autres peuples des pays arabes dans leur lutte contre l'agression des sionistes israéliens et l'ingérence des Etats-Unis. A cet égard, elle appuie les propositions de l'Union Soviétique en date du 29 juillet 1984 relatives à la solution globale juste, et durable des questions du Moyen Orient.

En Amérique Centrale et dans les Caraïbes, en dépit d'énormes difficultés et privations à surmonter, les peuples héroïques cubains et nicaraguayens sont capables de préserver victorieusement leur indépendance, leur souveraineté et leur illustre régime social acquis. Et les peuples d'El Salvador, de Guatemala, de Porto-Rico, de Grenada, de Honduras, de Costa-Rica, de Chili et d'autres pays d'Amérique Latine sauront immanquablement mettre en échec la politique d'ingérence des impérialistes américains, renverser la dictature militaire et faire valoir leur droit à l'existence, à l'indépendance et à la liberté.

Nous soutenons pleinement la lutte des peuples d'Afrique du Sud et de la Namibie, sous la conduite respective de l'ANC et de la SWAPO; nous soutenons la lutte des peuples de l'Angola et du Mozambique contre l'agression et les manoeuvres machiavéliques de division de l'administration raciste d'Afrique du Sud.

Le peuple lao soutient pleinement la lutte du peuple afghan contre la guerre non-déclarée déclenchée par l'impérialisme et la réaction internationale, et pour la défense des acquis de sa révolution d'Avril. Nous sommes du côté de la République Populaire Démocratique de Corée dans sa lutte pour exiger le retrait des troupes américaines hors de la Corée du Sud et pour l'unification pacifique de la Corée.

De nos jours, les problèmes des relations économiques internationales sont au centre des préoccupations de nombreux

pays en voie de développement, en particulier la RDPL, qui est un petit pays sans littoral et classé parmi les moins avancés.

Nous considérons qu'il est impératif de réformer radicalement les relations économiques internationales actuelles et d'ériger un nouvel ordre économique international plus juste et plus démocratique. Dans cette optique, la RDPL soutient les positions justes des pays non-alignés et du "Groupe 77" en vue du lancement des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.

Monsieur le Président,

La situation en Asie du Sud-Est connaît actuellement un regain de tension. L'escalade de la guerre, au mois d'Avril 1984, entreprise par les expansionnistes chinois dans la région frontalière sino-vietnamienne était un événement extrêmement dangereux depuis la guerre d'agression perpétrée par les troupes chinoises contre le Vietnam en février 1979. L'intervention armée et ouverte des réactionnaires d'extrême-droite thaïlandais à la frontière Thai-Kampuchea pour sauver les génocides polpotistes et les autres réactionnaires khmers de la débâcle constitue aussi l'évènement le plus grave des cinq dernières années; et le fait qu'ils ont envoyé des troupes régulières agresser et occuper les trois localités lao en est un autre aussi grave depuis la naissance de la RDPL.

Il est clair que tout cela est à l'actif des expansionnistes chinois et des réactionnaires d'extrême-droite des milieux dirigeants thaïlandais dans l'exécution de leur politique directement hostile aux trois peuples d'Indochine, dans l'instigation à la confrontation entre les pays d'ASEAN et les trois pays de l'Indochine et dans l'entrave à la tendance au dialogue entre les deux groupes de pays, suscitant ainsi la tension et sapant la paix et la stabilité dans cette région. Leurs accusations contre le Vietnam et l'Union Soviétique ne sauraient nullement tromper l'opinion publique mondiale.

Comme vous le savez bien, Monsieur le Président, la question de l'Asie du Sud-Est est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Nations Unies depuis bientôt cinq ans. Il est déplorable que l'ONU aient pris une décision erronée de faire siéger en son sein le cadavre politique génocide

polpotiste ainsi que les polpotistes déguisés, ce qui constitue un déni de la renaissance et du droit à l'existence et à l'autodétermination du peuple kampuchéen, et des aspirations à la paix des peuples dans cette région.

Le peuple lao, tout comme les peuples du Viêt Nam et du Kampuchea, n'a pas d'autres aspirations plus ardentes que celles de vivre en paix pour construire son pays, édifier une vie nouvelle, et coexister pacifiquement avec ses voisins y compris la Chine. Durant les cinq années écoulées, les trois pays d'Indochine ont avancé diverses propositions visant à normaliser leurs relations avec la République Populaire de Chine et ont fait tout leur possible pour promouvoir le dialogue entre les deux groupes de pays l'Indochine et de l'ASEAN en vue de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération. Nos principes intangibles ont été plus d'une fois affirmés, à savoir engager le dialogue sur la base des propositions des pays d'Indochine en date du 29 Janvier 1984 et de celles des pays d'ASEAN du 21 Septembre 1983. Les pays d'Indochine ont mandaté le Viêt Nam comme leur représentant, et ceux d'ASEAN, l'Indonésie. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée Générale imprimera plus d'impulsion aux efforts de dialogue entre ces deux groupes de pays.

A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative faite par l'Australie d'offrir sa capitale Canberra comme lieu de rencontre entre les deux pays d'Indochine et les six pays d'ASEAN.

Monsieur le Président,
Messieurs les délégués,

Au cours de la présente session, la délégation lao voudrait attirer votre attention sur le plus grave événement qui s'est produit dans les relations lao-thailandaises depuis la fondation de la RDPL. Il s'agit de l'attaque et de l'occupation par les troupes thailandaises des trois localités lao à savoir Bane May, Bane kang et Bane Savang du district de Paklay, province de Sayaboury (Nord-Laos).

Notre gouvernement a déjà informé le Secrétaire Général des Nations-Unies et publié divers documents, à savoir la

Déclaration en date du 13 Juin 1984, le Mémoire du 17 Août 1984, les Déclarations du 26 Août 1984 et du 6 Septembre 1984 et le Livre Blanc du 18 Septembre 1984. Ces documents ont éloquemment démontré tous les faits relatifs aux trois localités, la vérité sur les relations thaïlanno-lao dans le passé et le présent, ainsi que nos propositions de règlement.

Je me permets donc de dégager ici, certains aspects du problème.

I. L'occupation des trois localités lao constitue une agression préméditée.

Le Laos et la Thaïlande sont deux pays voisins, partageant une frontière commune de 1.650 km. Les deux peuples sont unis depuis des temps immémoriaux par des rapports de bon voisinage, des liens de sang et par la similitude de culture, de langue, de coutumes et de religion.

La ligne de frontière entre les deux pays est historiquement délimitée par les traités franco-siamois du 13 Février 1904 et du 23 Mars 1907. Durant ces dernières décennies, il n'y a jamais eu de dispute frontalière entre les deux pays.

L'histoire, le droit et l'administration effective ont sans conteste prouvé que ces trois villages, occupés depuis le 6 Juin 1984 par l'armée thaïlandaise, relèvent de la souveraineté lao.

Les deux pays ont, en 1979 signé deux Déclarations conjointes dont les principes devant régir les relations entre eux s'énoncent comme suit:

“-respecter mutuellement l'indépendance, la souveraineté et d'intégrité territoriale de chacun;

-respecter le droit de chaque pays de choisir son propre mode de vie, sans ingérence ni menace de l'extérieur;

-ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'autre et s'abstenir de se livrer directement ou indirectement à des actes hostiles à l'encontre de l'autre;

-régler les différends par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies et sur la base de l'égalité;

-éviter la menace et l'emploi de la force contre l'autre et ne pas permettre aux autres d'utiliser son territoire comme base pour intervenir, menacer ou agresser les autres pays sous quelque forme que ce soit, et respecter l'engagement d'après

lequel chaque partie ne permettra pas que son territoire soit utilisé comme base d'intervention, de menace d'agression ou d'activités de sabotage contre l'autre, sous quelque forme que ce soit". (Déclaration conjointe lao-thai du 4 Avril 1979).

La déclaration a encore réitéré que "les deux Premiers Ministres sont convenus de faire de la frontière (fluviale et terrestre) lao-thailandaise une frontière de paix et d'amitié sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des intérêts légitimes de chacun, du principe du règlement pacifique des différends entre les deux pays".

En vue de justifier leurs actes d'agression, les réactionnaires d'extrême-droite des milieux dirigeants thaïlandais ont monté la farce selon laquelle "le Laos a envoyé ses troupes occuper trois villages thaïlandais au mois de Mai"; et par la suite, ils ont usé d'autres subterfuges disant qu'il s'agissait d'un "incident frontalier", d'une "dispute frontalière". C'est par ces actes mêmes que s'est dévoilé le caractère cynique de leur agression.

Dans leurs attaques d'occupation contre les trois villages lao les réactionnaires d'extrême-droite thaïlandais ont mis en action plusieurs unités d'infanterie sous la couverture des chars, de l'artillerie et des avions de reconnaissance, commandées directement par le Général Arthit Kamlang Ek, commandant-en-Chef des forces armées et de l'Armée de Terre. Dans le but de perpétuer leur occupation des trois villages et de justifier leur prétention, ils ont enlevé les bornes frontalières plantées dans cette région, substitué au pouvoir administratif lao l'administration thaïlandaise, décrété l'enseignement obligatoire de la langue thaïlandaise, forcé la population lao à utiliser la monnaie thaïlandaise, gonflé l'effectif de leurs troupes jusqu'à 3000 hommes, soit le double du nombre de la population s'y trouvant, consolidé les fortifications, et dressé unilatéralement et tendancieusement la carte de la région.

Dans le même temps, en vue de préparer une nouvelle escalade de guerre, ils ont envoyé leurs troupes et les réactionnaires lao en exil à la frontière jouxtant la province de Sayaboury et les autres provinces du Laos.

Il ne s'agit nullement d'un incident frontalier et encore

moins d'une dispute frontalière qui souvent s'est produit entre deux pays voisins, mais d'un acte d'agression prémédité qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale lao, d'une transgression grave des deux Déclarations conjointes lao-thai, d'une provocation à la confrontation dans cette région et d'une atteinte aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'on peut donc se demander si, de par cette conduite, ce pays membre de l'ONU serait-il apte à être membre non-permanent du Conseil de Sécurité?

2. La cause originelle de l'agression des troupes thaïlandaises contre les trois villages lao réside dans l'ambition expansionniste des réactionnaires d'extrême droite des milieux dirigeants thaïlandais, ambition qui, elle-même, est née du Pan-Thaïsme et qui bénéficie du soutien des expansionnistes chinois, instigateurs de l'escalade de la guerre destructive contre les trois pays de l'Indochine.

Le Livre Blanc publié le 18 Septembre 1984 par le Ministère des Affaires Etrangères de la République Démocratique Populaire Lao a mis au grand jour la réalité des relations lao-thai et la politique hégémoniste et expansionniste des milieux dirigeants réactionnaires thaïlandais (connus jadis sous le nom de Siam) vis-à-vis du Laos depuis le 16ème siècle jusqu'à nos jours.

La réalité de l'histoire démontre clairement que la politique d'expansion et d'hégémonie des milieux dirigeants réactionnaires thaïlandais vis-à-vis du Laos demeure immuable.

Depuis le 16ème siècle jusqu'au début du 20ème siècle, les milieux dirigeants réactionnaires siamois avaient agressé, occupé, administré et annexé une grande partie du territoire lao. Pour une durée de 115 ans (c'est-à-dire de 1778 à 1893), ils avaient fait du Laos un état vassal.

Pendant la deuxième guerre mondiale, de 1941 à 1946, la Thaïlande s'appuyait sur les fascistes japonais pour forcer les Français, plongés dans une situation difficile, à céder les deux provinces lao à l'Ouest du Mékong à savoir les provinces de Sayaboury et Champassak.

—Durant la période de la guerre d'agression américaine en Indochine, les réactionnaires au pouvoir en Thaïlande ont transformé leur territoire en base américaine et fait participer

directement leurs troupes militaires à cette guerre contre le Laos et les autres pays d'Indochine.

—De 1975 à l'heure actuelle, la Thaïlande est devenue une bastion déterminante et un instrument docile au service de l'expansionnisme chinois en Asie du Sud-Est en offrant son sanctuaire à la clique de génocide de Pol Pot et consorts et autres lieux de refuge aux réactionnaires exilés, originaires des pays d'Indochine pour lutter contre leurs propres peuples.

A l'encontre de la République Démocratique Populaire Lao les tenants du pouvoir réactionnaires thaïlandais ont recours aux forces de pression militaires pour créer les tensions, et semer les troubles. Ils coopèrent avec les Chinois pour nourrir, entraîner, organiser et commander les réactionnaires Lao en exil et pour ensuite envahir les trois villages lao le 6 juin 1984. Cet acte d'agression est le produit du Pan-Thaïsme qui est entrain de renaître parmi les milieux dirigeants d'Extrême—Droite thaïlandaise.

3. L'agression des trois villages lao s'inscrit dans les visées globales de lutte des réactionnaires d'extrême droite thaïlandais en collusion avec les expansionnistes et hégémonistes chinois contre le Laos et les autres pays de l'Indochine.

L'incident des trois villages est survenu peu après la visite en Chine du Général Arthit Kamlang Ek, commandant en-Chef des Forces armées et de l'Armée de Terre thaïlandaise. Ce dernier s'est même rendu jusqu'à la frontière sino-vietnamienne pour profiter de l'expérience chinoise de la guerre d'agression contre le territoire vietnamien. Au cours de cette visite, la partie chinoise s'est déclarée soutenir la Thaïlande dans son agression contre les trois villages lao, agression qui est dirigée par le Général Arthit Kamlang Ek en personne et qui s'est déroulée au moment où les Thaïlandais, en collusion avec les Chinois, ont concentré le maximum d'efforts pour aider les Polpotistes et consorts à s'opposer au peuple kam-puchéen, et où les Chinois, eux aussi, s'emploient à escalader la guerre d'agression contre la frontière du Vietnam.

Il est tout à fait clair que l'agression des trois villages lao a bénéficié du soutien des expansionnistes chinois et est le produit de la collusion parfaite de ces derniers avec les réactionnaires d'extrême-droite thaïlandais contre le Laos.

Monsieur le Président,

Bien que ces trois villages restent encore occupés par les forces d'agression thaïlandaises, la République Démocratique Populaire Lao n'en continue pas moins à faire preuve de grande retenue et de bonne disposition à régler conjointement avec la partie thaïlandaise, par voie de négociation, les problèmes des trois villages afin de ne pas laisser empirer davantage les relations fraternelles entre les peuples des deux pays. C'est pour cette raison aussi, que la partie lao a pris l'initiative d'envoyer à Bangkok sa délégation gouvernementale négocier avec la partie thaïlandaise à deux reprises, aux mois de Juillet et d'Août 1984. Mais, les résultats concrets ont démontré que la partie thaïlandaise n'a pas le désir sincère de résoudre ensemble le problème avec la partie lao. Elle a présenté de nombreuses propositions et revendications aussi déraisonnables qu'injustifiées les unes et les autres dans le but de nier la souveraineté de la République Démocratique Populaire Lao sur les trois villages.

Après avoir épuisé en vain toutes ses ressources pour contraindre la partie lao à accepter ses revendications non-fondées, la partie thaïlandaise a décidé unilatéralement de rompre les négociations.

Par ailleurs, vis-à-vis de l'opinion publique et dans toutes ses activités internationales, la partie thaïlandaise se plaît à déclarer : "Les trois villages constituent un problème mineur"; "il y a possibilité de le résoudre par voie de négociation directe entre les deux parties", "à cause de la manipulation du Vietnam en sous-main, le Laos n'est pas maître de lui-même"...etc. En fin de compte, ils ont établi un soi-disant "Comité technique"—que nous avons du reste rejeté—pour enquêter sur les lieux. Mais, comme je l'ai déjà souligné, la frontière dans ce secteur, comme du reste dans toute sa longueur a été très nettement délimitée par les Traités franco-siamois du 13 Février 1904 et du 23 Mars 1907, et ne nécessite pas de vérification. Une telle enquête ne tendrait qu'à prolonger et à légaliser leur occupation ainsi qu'à tromper l'opinion publique internationale.

Dans le même temps, la partie thaïlandaise se plaît à informer le secrétaire Général de l'ONU de ce problème pour

ample diffusion. Le Chef de la délégation thaïlandaise a abandonné la première série de négociation avec la partie lao pour se rendre en visite en Chine afin de consulter la partie chinoise.

Comme chacun le sait, les trois pays de l'Indochine ont été les principales victimes en Asie du Sud-Est de la politique d'agression et d'occupation des Chinois, des colonialistes, des militaristes et des impérialistes; en particulier, le Laos et le Kampuchéa sont par surcroît victimes de la politique d'expansionnisme et d'hégémonisme des réactionnaires au pouvoir en Thaïlande. Compte tenu de ces données historiques, les trois peuples de l'Indochine se sont vus contraints de s'allier dans la lutte commune de longue haleine, pleine de privations et de sacrifices pour recouvrer et défendre l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale contre les forces d'agression étrangères.

4. Ayant été gravement touché par trente années de guerre, le peuple lao n'aspire qu'à vivre en paix, à faire sortir son pays de l'état d'arriération et de pauvreté, à édifier le nouveau régime et une vie nouvelle prospère.

La politique extérieure invariable de la République Démocratique Populaire Lao consiste à établir les relations avec tous les pays sans distinction de leurs régimes politiques et sociaux sur la base du principe de coexistence pacifique.

Vis-à-vis de la Thaïlande qui est sa voisine, la République démocratique Populaire Lao n'a épargné aucun effort pour développer les relations fraternelles entre les peuples des deux pays. Le Gouvernement de la République Démocratique Populaire Lao note avec satisfaction que, grâce aux efforts conjugués des deux parties, le Gouvernement lao et le Gouvernement thaïlandais ont pu signer deux Déclarations conjointes des mois de Janvier et d'Avril de 1979, marquant ainsi une nouvelle page dans l'histoire des relations entre les peuples des deux pays. Cependant, les réactionnaires d'extrême-droite des milieux dirigeants thaïlandais en ont profité pour réaliser leurs visées expansionnistes et hégémonistes sur le Laos, ce qui va à l'encontre des intérêts des peuples des deux pays. En conséquence, les réactionnaires thaïlandais

doivent en endosser seuls la responsabilité de la grave détérioration actuelle.

La solution juste des problèmes des trois villages est que la Thaïlande doit retirer toutes ses troupes de ces trois villages, faire revenir la population emmenée de force en Thaïlande à son foyer, dédommager équitablement la population locale des pertes en vies humaines et en biens causées par ses hommes, normaliser la situation dans les trois villages telle qu'elle était avant le 6 Juin 1984.

Le peuple lao, fort de sa longue tradition de lutte héroïque contre l'agression étrangère est déterminé à user de son droit de légitime défense défini par l'article 51 de la Charte des Nations Unies pour repousser les troupes d'agression et défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de sa patrie sacrée. En même temps, le Gouvernement lao fera toujours preuve de bonne volonté et restera disposé à reprendre les négociations avec le Gouvernement Royal de la Thaïlande pour résoudre le problème sur la base des principes contenus dans les deux Déclarations conjointes de 1979.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements sincères aux Gouvernements et peuples des différents pays et à l'opinion publique internationale épris de paix et de justice dans le monde pour la sympathie et le soutien inestimable qu'ils ont accordés à la juste position du peuple lao.

Du haut de cette tribune, nous faisons appel à toutes les délégations, participant à la présente session de l'Assemblée Générale, pour leur demander d'exhorter la partie thaïlandaise à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Laos en retirant ses troupes hors des trois villages, retournant la population lao emmenée de force à son foyer, dédommageant la population lao victime de cette agression et normalisant la situation dans les trois villages telle qu'elle était avant le 6 Juin 1984, ce afin de contribuer à normaliser les relations entre le Laos et la Thaïlande et de sauvegarder la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est.

Ma délégation souhaite vivement à notre présente Session de l'Assemblée Générale des succès éclatants.

2. DROIT DE REPONSE EXERCE DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'O.N.U. PAR LE REPRESENTANT DE LA DELEGATION DU ROYAUME DE THAILANDE, M. KOB SAB CHUTIKUL.

NEW YORK, LE 2 OCTOBRE 1984.

A la suite de la regrettable déclaration polémique prononcée cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao au sujet des incidents le long de la frontière lao-thaïlandaise, ma délégation a demandé à exercer son droit de réponse pour confirmer ce qu'a dit cet après-midi le Ministre des affaires étrangères de mon pays.

S'agissant des incidents le long de la frontière lao-thaïlandaise, il a dit que le Gouvernement thaïlandais les considère comme des incidents mineurs qui peuvent malheureusement se produire dans toute partie du monde. Ces incidents ne portent que sur trois petits villages éloignés qui couvrent une superficie de 19 km² et ont une population de 1 100 personnes. Ils sont survenus lorsque les troupes lao ont commencé à harceler les équipes de travailleurs thaïlandais qui construisaient une route à une petite distance de ces villages mais bien à l'intérieur de notre frontière. Une fois que les activités militaires ont commencé, il est devenu difficile pour chacune des parties de céder, de peur de donner l'avantage à l'autre.

La question bilatérale a été compliquée davantage par l'ingérence indue d'un pays tiers qui a saisi cette occasion pour détourner l'attention du monde de son occupation militaire du Kampuchea et pour introduire un facteur étranger : le couplage à la question du Kampuchea.

Depuis longtemps, la politique du Gouvernement royal thaïlandais est de maintenir des relations de bon voisinage avec le Laos. La question des trois villages ne doit pas entraver l'amélioration des relations entre les deux peuples qui parlent la même langue et qui chacun ont des parents qui vivent des deux côtés de la frontière.

3. DROIT DE REPONSE EXERCE DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'O.N.U. PAR LE REPRESENTANT DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, DR. PHEUIPHANH NGAOSYVATHN, NEW YORK, LE 2 OCTOBRE 1984.

L'occupation des trois villages lao par les troupes thaïlandaises n'est nullement une question mineure comme le prétend le représentant de la Thaïlande et comme le prétend son Ministre des affaires étrangères, car il s'agit d'une question de souveraineté, d'intégrité territoriale d'un Etat indépendant, Membre à part entière des Nations Unies.

Si la Thaïlande considère comme mineure la question des trois villages lao, agressés et occupés par l'armée thaïlandaise, pourquoi n'a-t-elle pas résolu cette question au cours des deux tours de négociations à Bangkok et pourquoi a-t-elle rompu unilatéralement ces négociations? Pourquoi la Thaïlande cherche-t-elle à faire traîner en longueur la solution du problème et à profiter de la présente session de l'Assemblée Générale pour déclarer d'une façon très vague le retrait des troupes thaïlandaises ?

Les Etats-Unis ont eux aussi déclaré depuis quelques mois déjà qu'ils allaient retirer leurs troupes de la Grenade. Mais jusqu'à présent rien n'a été réalisé. C'est une déclaration gratuite. Cette déclaration de retrait, sans aucune précision de date, des troupes militaires thaïlandaises, elle aussi, n'est que paroles en l'air.

Dans ces trois villages, il n'y a pas seulement que des troupes militaires, mais il y a aussi du personnel paramilitaire et civil. Donc cette déclaration ne vise qu'à apaiser, à créer une diversion et à tromper l'opinion internationale qui condamne énergiquement cette agression caractérisée par l'occupation de ces trois villages lao. De plus, elle vise à gagner des voix pour le Conseil de sécurité.

DEUXIEME PARTIE

**INTERVENTION DEVANT LA REUNION
MINISTERIELLE DU MOUVEMENT
DES PAYS NON-ALIGNES**

DEUXIEME PARTIE

INTERVENTION DE LA REUNION
MINISTRIELLE DU MOUVEMENT
DES PAYS NON-ALIGNES

1. INTERVENTION DE S.E. SOUBANH SRITHIRATH, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, DEVANT LA REUNION MINISTERIELLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON-ALIGNED
NEW YORK, LE 1 OCTOBRE 1984.

Monsieur le Président,
Excellences Messieurs les Ministres
et Chefs de Délégations,
Honorables Délégués,

Qu'ils me soit permis tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, au nom de ma délégation mes chaleureuses félicitations pour la manière remarquable dont vous avez assumé la présidence du Mouvement des pays non-alignés depuis le dernier sommet de New Delhi. Mes salutations les plus cordiales s'adressent également à leurs Excellences les Ministres des Affaires Etrangères et Chefs de Délégations des Pays Non-Alignés ici-présents.

Monsieur le Président, nous pouvons dire que depuis ce sommet, la communauté internationale a assisté presque impuissante à une recrudescence de tensions et de conflits dans diverses parties du globe, attisés et engendrés par les milieux agressifs de l'impérialisme et des forces réactionnaires internationales agissant en collusion avec des forces expansionnistes. Dans ses relations internationales, la RDPL a toujours oeuvré de toutes ses forces pour la promotion et la mise en oeuvre des nobles objectifs et principes du mouvement dont la quintessence a été et reste toujours la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme, le sionisme et toutes les formes d'agression étrangère, d'occupation, de domination, d'ingérence et d'hégémonie.

Nous tenons à réaffirmer aujourd'hui avec force le soutien et la solidarité indéfectible du gouvernement et du peuple lao aux pays, aux peuples et aux mouvements de libération nationale en Asie, en Afrique et en Amérique Latine en lutte

pour l'indépendance, la démocratie, la paix et le progrès social.

Monsieur le Président,

En tant que membre à part entière de notre mouvement, je ne peux pas ne pas vous faire part de la grave situation qui s'est créée depuis le 6 Juin 1984 dans mon pays à la suite de l'attaque et l'occupation par les troupes régulières thaïlandaises des trois localités lao qui se trouvent dans la région frontalière lao-thai à environ 200 km au nord-ouest de Vientiane, notre capitale. Ces localités ont une population totale d'environ 1.240 âmes. Par cette attaque, la Thaïlande a commis une agression armée contre mon pays. Depuis sa fondation en 1975, la RDPL n'a jamais connu un aussi grave événement, lequel n'est ni un problème d'affrontement ni une dispute frontalière entre les deux pays voisins, mais un vrai acte d'agression prémédité et bien préparé, commis par la Thaïlande contre un pays non-alignés et qui constitue un véritable casus belli, car la ligne frontalière a été bien définie et délimitée conformément aux traités franco-siamois du 13 février 1904 et du 23 mars 1907 auxquels sont joints en annexe les cartes géographiques. Les déclarations conjointes Lao-Thai de 1979 se lisent comme suit: "Les premiers ministres des deux pays sont d'accord pour faire de la frontière Lao-Thai une frontière de paix et d'amitié sur la base du respect l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des intérêts légitimes de chacun et du principe de règlement pacifiques des différends entre les deux pays". C'était un engagement mutuel à respecter la frontière historique qui a été clairement définie et délimitée.

La partie thaïlandaise a l'habitude de dire que "la ligne frontalière n'a pas été bien définie", "on peut régler facilement et pacifiquement dans l'esprit de bon voisinage...." Si la partie thai est réellement sincère dans son intention, pourquoi ne soumet-elle pas la question des trois villages à la considération de la partie lao ? Mais au lieu de cela, les thais ont préféré de mobiliser les troupes régulières pour lancer des attaques d'occupation. Par ailleurs, pour justifier cette occupation, ils ont unilatéralement mis sur pied la soit-disant: "équipe technique d'enquête sur place", dont le but est de

forcer la partie lao à renoncer à sa souveraineté sur ces trois villages, de légaliser l'occupation et de reviser la ligne frontalière dans cette région, ce afin de servir de précédent pour a révision totale de toute frontière considérée jusqu'à présent par les deux pays comme intangible.

Malgré le caractère rapace et belliqueux des agissements des autorités réactionnaires thaïlandaises, le gouvernement de la RDPL, dès le premier jour des incidents s'est fait des efforts pour parvenir au règlement par les moyens pacifiques et dans l'esprit des déclarations conjointes de 1979. C'est pour cette raison qu'il a envoyé sa délégation à Bangkok pour négocier avec la partie thai. La partie lao a avancé des propositions raisonnables, soutenues par des témoignages concluants, qui prouvent que ces trois villages relèvent de la souveraineté lao tant du point de vue historique, administrative, géographique, humaine que juridique. Mais il est regrettable qu'au cours des deux tours de négociation la partie thai n'a fait que recourir à toutes sortes de subterfuges pour trainer en longueur le règlement de la question et pour tromper l'opinion publique.

Il est évident que l'agression contre les trois villages lao fait partie de l'ambition expansionniste des réactionnaires d'extrêmes-droite thaïlandaise contre le territoire lao, et qu'elle est le produit du pan-thaïsme en voie de résurrection et de la collusion thai-chinoise contre les trois pays de l'Indochine. La vérité historique des relations entre la Thaïlande et les pays voisins prouve avec éloquence que la politique fondamentale des dirigeants réactionnaires thai envers le Laos reste inchangée. C'est une politique expansionniste et annexionniste et son exécution n'est possible que lorsqu'ils s'appuient sur les forces étrangères.

A cet égard, le gouvernement lao a déjà rendu public un certain nombre de documents, à savoir un mémorandum, un livre blanc et les déclarations exposant de façon claire et péremptoire sa position juste et conséquente. Ces documents ont aussi été distribués par le Secrétariat de l'ONU comme documents officiels de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité. Encore faut-il souligner que de tels actes d'agression sont contraires aux buts et principes, inscrits

dans la Charte des Nations Unies, aux principes et normes élémentaires du Droit International et vont à l'encontre des objectifs et principes fondamentaux de notre mouvement. Cette façon d'agir et cet empiétement territorial doivent être dénoncés et vilipendés avec force par les pays non-alignés qui en vertu du paragraphe 119 du Programme de Lima d'assistance et de solidarité mutuelles de 1975, ont le devoir matériel, moral et juridique de prêter main forte à celui d'entre eux qui est victime d'agression ou d'actions similaires. Ma délégation s'estimera réconfortée si aujourd'hui une requête expresse de sa part aura bénéficié de la sympathie et de la solidarité morale ou autres des gouvernements et peuples que vous représentez ici, pour recouvrer notre souveraineté sur ces trois villages, illégalement occupés par les troupes des réactionnaires d'extrême-droite des milieux dirigeants thaïlandais. Nous exigeons de ces milieux expansionnistes thaïlandais qu'ils rétrocèdent inconditionnellement et immédiatement au Laos ces trois villages, rapatrier les villageois qui ont été déportés de force en Thaïlande, les indemniser des pertes en vies et en matériels qu'ils ont subies et ramener la situation à celle qui existait avant le 6 Juin 1984, date de l'agression et de l'occupation.

Monsieur le Président,

Il est de notoriété publique que les réactionnaires d'extrême-droite des milieux dirigeants thaïlandais, en collusion avec les expansionnistes et hégémonistes de Pékin ainsi que les forces impérialistes s'employaient activement, non seulement à entreprendre toutes sortes d'activités de sape et de renversement à l'encontre de notre nouveau régime, mais aussi à déclencher presque quotidiennement des opérations d'empiétement territorial à l'encontre de la République Populaire du Kampuchéa et à s'opposer à la renaissance du peuple kampuchéen. Ils utilisent, entretiennent et arment les criminels Pol Pot et autres réactionnaires khmers pour lesquels le territoire thai a été transformé en sanctuaire. Inutile de dire, Monsieur le Président, que tous ces actes, outre qu'ils portent gravement atteinte à l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale des pays de l'Indochine, posent une

grave menace à la paix et à la stabilité de la région du Sud-Est Asiatique. L'attaque et l'occupation des trois villages lao par des troupes réactionnaires d'extrême-droite thai constituent, comme je l'ai dit au début, une agression caractérisée, une occupation territoriale manifesté, dont la RDPL a été présentement l'objet. Aussi, la communauté internationale et le mouvement des pays non-alignés se doivent-ils d'entreprendre toute action qui s'impose pour contribuer à la solution pacifique du problème conformément aux revendications légitimes du peuple lao.

Monsieur le Président,

En raison de la politique expansionniste et agressive que poursuit actuellement la Thaïlande à l'encontre du Laos, mon gouvernement invite la communauté internationale, et plus particulièrement les pays non-alignés à reconsidérer sérieusement le problème de l'éligibilité de ce pays au Conseil de Sécurité, et à examiner si son élection serait bénéfique ou non. Pour nous, il est clair que l'élection éventuelle de ce pays comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité équivaldrait à la négation même des buts et principes de la Charte de l'ONU, tout particulièrement du rôle et de la noble mission que la Charte de l'ONU en son chapitre VII (article 39 et suivants) confère à cette prestigieuse et auguste Assemblée.

Pour terminer, ma délégation voudrait exprimer au nom du gouvernement et du peuple lao toute notre gratitude aux gouvernements et peuples des pays non-alignés pour le précieux soutien moral et autres qu'ils ont bien voulu nous accorder jusqu'à présent et souhaite à notre présente Conférence beaucoup de succès.

TROISIEME PARTIE

**INTERVENTIONS DEVANT LE CONSEIL
DE SECURITE DES NATIONS-UNIES**

1. INTERVENTION DE S.E. PHOUNE SIPASEUTH, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES.
NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984.

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil,

Je voudrais, avant tout, vous exprimer ma très grande satisfaction de vous voir présider le Conseil de Sécurité pour ce mois. Ma satisfaction est d'autant plus grande que vous êtes le représentant d'un pays avec lequel mon pays entretient d'excellents rapports et partage certaines affinités. En effet, nos deux peuples ont vécu le même passé colonial et sont unis par des liens de solidarité dans leur lutte de libération nationale pour édifier une vie nouvelle progressiste conforme à leurs intérêts respectifs. En somme, nos deux peuples ont suivi un destin semblable, si l'on peut dire ainsi. Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Dr. Elleck Kufakunesu MASHINGAIDZE du Zimbabwe de s'être admirablement acquitté de sa tâche durant de mois de Septembre.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Conseil de m'avoir permis de venir lui expliquer les faits très graves, ci-après, concernant directement mon pays.

Le 6 Juin 1984, plusieurs bataillons de l'armée thaïlandaise, sous la couverture des chars, des blindés, de l'artillerie et des avions de reconnaissance, ont perpétré une agression contre le territoire lao et ont occupé trois villages, à savoir Bane May, Bane Kang et Bane Savang, du district de Paklay, province de Sayaboury, qui se trouvent à environ 200 km au nord-ouest de Vientiane, notre capitale.

Aussitôt après leur occupation, les troupes thaïlandaises ont pris des mesures draconiennes pour changer les caractéristiques de ces trois villages; ils ont ainsi enlevé les bornes

frontalières qui furent plantées dans ce secteur par la France en accord avec le Siam, substitué l'autorité administrative thaïlandaise à l'autorité administrative lao, obligé les villageois à s'inscrire au registre de l'état civil thaïlandais, substitué la monnaie thaïlandaise à la monnaie lao, transformé les écoles lao en écoles thaïlandaises, remplacé les panneaux de signalisation en langue lao par ceux écrits en langue thaï, emmené de force les villageois, surtout des jeunes, en Thaïlande, en vue de les "siamiser" et fait venir la population thaïlandaise dans ces villages pour l'amalgamer avec la population lao, etc...

En outre, les troupes thaïlandaises d'occupation se sont livrées au pillage, à la rapine, à la répression des villageois, et violant les femmes; elles ont empêché les villageois de vaquer à leurs travaux agricoles, de rendre visite à leurs parents dans d'autres villages en entourant le secteur des trois villages d'un réseau de mines; des tranchées ont été creusées et des renforts en hommes et en armements y ont été acheminés en vue d'une occupation prolongée.

Les troupes thaïlandaises ont constamment tiré des coups de canon sur les secteurs avoisinants y causant ainsi d'importantes pertes en vies humaines et en biens matériels.

Parallèlement à ces activités militaires et à ces actes de répression, la Thaïlande a organisé une campagne de propagande mensongère en prétendant que les trois villages se trouvaient dans un secteur dont l'appartenance au Laos ou à la Thaïlande n'était pas encore nettement établie.

Monsieur le Président,

Pour que le Conseil puisse mieux comprendre le problème, j'aimerais apporter les éclaircissements suivants:

I/. Il ne s'agit nullement, ici, d'une question de conflit ou de litige frontalier qui survient habituellement entre deux pays ayant une frontière commune, mais bel et bien d'une agression caractérisée et préméditée.

Des décennies durant, notamment depuis la fondation de la R.D.P. Lao, il n'y a jamais eu dans les relations entre le Laos et la Thaïlande de différend frontalier, tant dans la région où se trouvent ces trois villages que sur toute la longueur de la

frontière délimitée par la Convention Franco-Siamoise du 13 Février 1904 et le Traité Franco-Siamois du 23 Mars 1907 et la carte qui y est annexée. Rappelons qu'il s'agit précisément du tracé reconnu par la Cour Internationale de justice à l'instar de l'Affaire du Temple de Preah Viharn en 1962. Dans les deux déclarations Conjointes lao-thailandais de 1979, il a été stipulé que "les deux Premiers Ministres sont convenus de faire de l'ensemble de la frontière (fluviatile et terrestre) lao-thailandaise, une frontière de paix et d'amitié sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, des intérêts légitimes de chacun et du principe de règlement pacifique des différends entre les deux pays". C'est là un engagement réciproque relatif au respect de la frontière historique nettement fixée et délimitée par un bornage précis.

Pour l'opinion éprise de justice en Thaïlande comme dans le monde entier il est parfaitement clair que les trois villages appartiennent au Laos, cela découle de l'histoire, du droit (les traités, les cartes, les bornes frontalières...) et du fait de la gestion administrative établie depuis toujours et jamais contestée. Pour justifier que ces trois villages lui appartiennent, l'administration thaïlandaise a produit la carte dressée conjointement par le service cartographique de l'armée thaïlandaise et de l'armée de terre des USA en 1978. Elle considère que c'est une carte dressée à l'aide des moyens techniques modernes et que par conséquent, elle est conforme à la réalité, malgré l'indication faite en bas de la carte que "les tracés de frontière ne peuvent pas faire autorité". Pour quelle raison la Thaïlande s'arroge-t-elle le droit d'affirmer que la carte dressée unilatéralement par elle est la seule valable et d'obliger un autre pays à la reconnaître ? Pourquoi la Thaïlande ne reconnaît-elle pas la carte de 1907 dressée par la commission mixte franco-siamoise de délimitation de la frontière que jusqu'à présent les deux parties ont considéré comme intangible ? Et pour quelle raison la Thaïlande réfute-t-elle la carte dressée par l'armée de terre siamoise de 1909 qui est conforme aux dispositions du protocole de 1907 ?

La Thaïlande avance des arguments tels que : "à cause du tracé imprécis de la frontière en cet endroit", "il est possible

de résoudre facilement le problème par la voie pacifique dans l'esprit de bon voisinage...". En fait, si la Thaïlande était sincère, pourquoi n'avait-elle pas discuté préalablement de la question avec la R.D.P. Lao? Au lieu de cela, elle a mobilisé d'importantes forces pour lancer une attaque de grande envergure contre les trois villages. Ce que l'on peut comprendre aisément, c'est que les arguments avancés par la Thaïlande ne sont que des paroles trompeuses visant à couvrir son agression contre le territoire lao et la violation de ses engagements envers le Laos en vertu des déclarations conjointes lao-thai de 1979 qui stipulent que les deux pays "régleront leurs différends par les moyens pacifiques". La violation par la Thaïlande de ses engagements constitue en même temps une atteinte à la Charte de l'ONU, un sabotage des relations lao-thailandaises et est à l'origine de l'aggravation de la tension dans la région du Sud-Est Asiatique.

En outre, la Thaïlande persiste dans l'idée de l'établissement d'une "commission technique" pour effectuer un constat des lieux; qui plus est, elle préconise même la désignation d'un pays neutre pour le superviser. Cette subterfuge thaïlandaise consiste à obliger le Laos à ré-examiner la délimitation de la frontière dans ce secteur, en créant par là même un précédent pour une révision totale de la frontière entre les deux pays. En réalité, la Thaïlande y a envoyé sa propre "commission technique" pour procéder unilatéralement à une nouvelle délimitation.

L'attaque et l'occupation par la Thaïlande des trois villages ainsi que ses actes et ses allégations fallacieuses démontrent, on ne peut plus clair, ses intentions de remettre en question le tracé historique de la frontière. Ces intentions ont été exprimées sans ambiguïté dans des déclarations des milieux dirigeants thaïlandais, par exemple la suivante: "Si l'on remonte à l'accord d'avant 1946, on verra que les provinces lao de Sayaboury et de Champassak appartenaient à la Thaïlande et conformément aux traités antérieurs tout le Laos actuel était thaïlandais". Lorsque la partie lao a montré sur le plan juridique avec preuves à l'appui—traités et cartes pertinents, que les trois villages étaient bien lao, la partie thaïlandaise a répondu inconsidérément que ces traités avaient été signés sous la pression de la France.

Si l'on fait un bref rappel historique, nous verrons que le peuple lao et le peuple thaïlandais savent très bien que tout le nord-est actuel de la Thaïlande était auparavant un territoire lao, et que ses 20 millions d'habitants sont des lao, parlant le lao, pratiquant des mœurs et des coutumes lao et ayant des liens de parenté avec des lao de l'actuel Laos. Il est vrai que ceci est une histoire douloureuse pour le peuple lao; nous l'évoquons ici uniquement pour démontrer l'expansionnisme des milieux dirigeants thaïlandais. La position juste et correcte de la R.D.P. Lao réside dans son respect du principe de l'intangibilité des frontières historiques, c'est-à-dire sa reconnaissance du tracé actuel des frontières tel qu'il est déterminé par les instruments internationaux passés entre la France et le Siam en 1904 et en 1907.

A l'heure actuelle, la partie thaïlandaise n'a cessé de se prévaloir des relations d'amitié fraternelles, des affinités ethniques entre lao et thaïlandais, et la possibilité pour eux de régler la question pacifiquement et par la voie de négociations. Ce ne sont là que des paroles trompeuses destinées à diminuer la colère du peuple lao et le mécontentement du peuple thaïlandais à l'égard de l'agression thaïlandaise. En réalité les actes de la partie thaïlandaise contredisent ses paroles.

Malgré l'occupation de son territoire par les troupes thaïlandaises, la partie lao, faisant preuve d'une extrême patience, a envoyé une délégation à Bangkok négocier avec la partie thaïlandaise; elle a manifesté clairement sa volonté de régler pacifiquement le problème, elle a avancé des propositions raisonnables et justes, et a présenté des preuves complètes et pertinentes concernant la souveraineté séculaire du Laos sur ces trois villages. Il est regrettable qu'au cours des négociations, la partie thaïlandaise ait recouru à toutes sortes de manoeuvres fallacieuses pour éluder une solution juste au problème. Dans un premier temps, la partie thaïlandaise a accepté de retirer ses troupes des trois villages, de renvoyer les villageois à leurs foyers et de les dédommager des pertes qu'ils ont subies favorisant ainsi le retour à la situation normale qui existait avant le 6 juin 1984. Ensuite, la partie thaïlandaise a conditionné le retrait de ses troupes par l'interdiction à la partie lao de ne pas y envoyer les siennes; pis encore, elle a exigé que les deux

pays éloignent leurs troupes du secteur des trois villages dans un rayon de 30 km; puis elle a exigé de maintenir le "statu quo", c'est-à-dire de continuer l'occupation des trois villages par ses troupes; enfin, la partie thaïlandaise a proposé, selon un plan préétabli, de rompre unilatéralement les négociations

Une des manoeuvres perfides de la partie thaïlandaise consiste à proclamer à tout bout de champs qu'il ne s'agit là que d'une "affaire mineure" et que le Viêt Nam y est intervenu pour la gonfler. Etant un petit pays, le Laos n'a jamais agressé aucun pays, et est apparu dans l'histoire comme la victime d'agressions répétées. Le peuple lao a supporté d'innombrables et lourds sacrifices durant les 30 années de lutte contre la guerre d'agression de l'impérialisme, pour l'indépendance, la liberté, pour recouvrer sa souveraineté et son intégrité territoriale; aussi, le peuple lao ne pourra-t-il jamais admettre qu'une agression et qu'une occupation de son territoire qu'en résulte soient considérées comme une "affaire mineure"; cela ne pourrait, en aucun cas, être une "affaire mineure"; d'autant plus que ces actes s'intègrent dans un dessein à long terme auquel aspirent les forces réactionnaires d'extrême-droite thaïlandaises hostiles à l'égard du Laos, dessein qui consiste à grignoter peu à peu le territoire lao jusqu'à son annexion totale. Si ce n'est qu'une "affaire mineure", pourquoi la Thaïlande n'a-t-elle pas cessé de multiplier les mensonges devant l'opinion publique mondiale, les Nations Unies et la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'ASEAN.?

L'affirmation thaïlandaise selon laquelle "le Viêt Nam s'ingère dans cette affaire pour la gonfler" n'est qu'une pure manoeuvre visant la tromperie et la division.

En effet, nul n'ignore que les relations lao-viétnamiennes de même que celle existant entre les trois pays de l'Indochine, sont des relations d'amitié fraternelle, d'alliance étroite de combat qui constituent un facteur assurant la victoire aux trois pays dans leur lutte, des décennies durant, contre les impérialistes et les colonialistes agresseurs. Dans la période actuelle de défense et d'édification de la patrie, ces relations doivent plus que jamais être renforcées et développées dans

tous les domaines. Le traité d'amitié et de coopération entre le Laos et le Viêtnam signé en 1977 et la Déclaration de la conférence au Sommet des trois pays de l'Indochine de 1983 ont réaffirmé les principes de solidarité, de coopération à long terme et d'entraide mutuelle dans le domaine de l'édification et de la défense de chaque pays formulés dans un esprit d'amitié fraternelle, de libre consentement, de l'égalité, des avantages réciproques et sur la base du respect de l'indépendance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, dans un esprit de compréhension mutuelle, et dans le respect des intérêts légitimes de chacun des pays et de l'intérêt commun des trois nations.

Les principes régissant ces relations sont conformes à la Charte des Nations Unies et ne sont dirigés contre aucun autre pays. Les peuples progressistes dans le monde ne peuvent que s'en féliciter et soutenir ces bonnes relations. Seules les forces impérialistes et réactionnaires s'emploient à s'y opposer par tous les moyens. Les trois pays de l'Indochine ont réaffirmé leur politique de coexistence pacifique avec les pays voisins, ils ont fait tout ce qui est possible pour encourager le dialogue entre les pays de l'Indochine et ceux de l'ASEAN, visant à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération.

2/. L'agression perpétrée contre les trois villages lao fait partie des menées annexionnistes des forces réactionnaires d'extrême-droite thaïlandaises à l'égard territoire lao; c'est le produit du pan-thaïsme renaissant.

Leur soif d'annexion ne sera pas étanchée par l'occupation de ces trois villages seulement; ils sont encore nostalgiques du passé historique plein d'agressions et de crimes et voudraient le faire revivre. Les annales de l'histoire témoignent que du 16ème siècle jusqu'au 20ème siècle, les dirigeants réactionnaires du Siam avaient agressé et annexé la plus grande partie du territoire lao, et avaient même assujetti pendant 115 ans (de 1778 à 1983) le Laos et l'avait fait un vassal du Siam. De 1941 à 1946, la Thaïlande s'était appuyée sur le fascisme et le militarisme pour forcer la France à lui céder les deux provinces lao de la rive droite du Mékong, à savoir Sayaboury et

Champassak. Durant la dernière guerre d'agression des impérialistes contre les pays de l'Indochine la Thaïlande s'est transformée en leur base militaire et a envoyé ses troupes se battre à côtés des agresseurs. Ils ont fait du territoire thaïlandais un sanctuaire pour les bandes de Polpot et consorts coupables de génocide et un refuge pour les réactionnaires indochinois en exil se livrant aux activités hostiles contre les peuples du Laos, du Viêtname et Kampuchéa.

L'agression perpétrée contre les trois villages représente un nouveau pas dans le processus de la mise en oeuvre de la politique d'hostilité à l'égard de la R.D.P. Lao durant ces neuf années écoulées. Cette politique est marquée par des activités de sape sous diverses formes; provocations armées, pressions militaires, création de tension mettant en péril la sécurité du Laos et blocus économique; collusion avec les expansionnistes et hégémonistes afin de nourrir, entraîner, organiser et diriger des réactionnaires lao en exil qui ont à leur disposition le territoire thaïlandais comme base où ils préparent les actes de sabotage contre le Laos et à partir duquel ils pratiquent la guerre psychologique, fomentent des tentatives de destabilisation; en outre, la propagande thaïlandaise s'active à semer la discorde au sein du peuple Lao multi-ethnique et la division entre le Laos et le Viêtname, et à saper la solidarité des trois peuples de l'Indochine.

Les réalités historiques que je viens de mentionner prouvent que la politique fondamentale et inchangée des dirigeants réactionnaires thaïlandais à l'égard du Laos est une politique expansionniste, et que pour la mettre en oeuvre, ses adeptes se sont constamment appuyés sur les forces impérialistes et réactionnaires.

L'agression contre les trois villages lao fait partie des visées globales des réactionnaires d'extrême-droit thaïlandais se trouvant en collusion avec les expansionnistes et hégémonistes contre le Laos et des pays de l'Indochine, illustrées par leurs activités diplomatiques entreprises avant les incidents et au cours des négociations.

3/. Le peuple lao chérit son indépendance et sa liberté arrachée au prix d'une lutte héroïque de plus de 30 ans et au prix

de lourds sacrifices. Aussi le peuple lao est-il déterminé à sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale; en même temps, il respecte toujours l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays. La légitime défense constitue pour tout pays un droit consacré par la Charte de l'ONU.

Devant cette auguste instance, au nom du gouvernement de la R.D.P. Lao, je voudrais réaffirmer encore une fois la politique constante de mon pays qui consiste à développer les relations amicales et de bon voisinage avec le Royaume de Thaïlande. Le Laos et la Thaïlande sont deux pays indépendants et souverains qui entretiennent des relations diplomatiques égalitaires. Les peuples lao et thaïlandais sont liés par des affinités ethniques et entretiennent des rapports fraternels. Les deux gouvernements ont signé ensemble deux déclarations conjointes, en 1979, définissant ainsi les relations entre les deux pays :

- respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun;

- respect du droit de chaque pays de choisir son propre mode de vie, sans ingérence ni menace de l'extérieur;

- non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et abstention à des actes hostiles directs ou indirects à l'égard de l'autre;

- règlement des différends par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies et sur la base de l'égalité;

- abstention du recours à la force et à la menace de la force dans leurs relations et interdiction aux pays tiers d'utiliser leur territoire comme base pour intervenir, menacer ou agresser les autres pays sous quelque forme que ce soit.

C'est là le résultat heureux de l'histoire de l'établissement et du renforcement des relations entre les deux pays. Le gouvernement de la R.D.P. Lao s'appliquera à défendre et à respecter scrupuleusement l'esprit et la lettre de ces deux déclarations conjointes. En revanche, nous exigeons du gouvernement thaïlandais qu'il en fasse de même. Dans l'immédiat, la partie thaïlandaise doit retirer totalement et

inconditionnellement ses troupes et son personnel administratif des trois villages lao, renvoyer les villageois emmenés de force en Thaïlande à leurs foyers, dédommager les villageois des pertes en vies humaines et en biens matériels qu'ils ont subies et rétablir la situation normale dans ce secteur telle qu'elle était avant le 6 juin 1984.

Tout récemment, la délégation thaïlandaise a déclaré devant l'Assemblée générale que "le Gouvernement thaïlandais a décidé de retirer ses troupes de ces trois villages". C'est une déclaration qui suscite à la fois notre intérêt et notre perplexité. Quelles sont les raisons et les motivations qui ont incité ce gouvernement à prendre une telle décision à cette occasion et en dépit de l'échec des deux tours de négociation à Bangkok ? A ce propos, ma délégation aimerait émettre son point de vue comme suit:

I.—La déclaration du retrait des troupes thaïlandaises n'est pas sincère et ne comporte aucune garantie du fait qu'elle n'a pas donné de précision sur l'heure, la date, le mois et l'année du retrait total. Un jour après cette déclaration, le porte-parole du Ministère Thaïlandais des Affaires Etrangères M. Savanith Khongsiri a déclaré le 3 Octobre à l'Associated Press: "qu'il ne s'agit pas d'un retrait mais d'une rotation". Le 4 Octobre, la Revue *Far Eastern Economic Review* disait, et je cite: "Face on the line, thai foreign ministry officials say that the recent border clash between thai and lao troops at Uttradit resulted from the thai army relying on inaccurate survey maps prepared by the United States Army in 1978 which erroneously locate lao villages on the thai side of the frontier. According to these sources, the Foreign Ministry urged caution but the army proceeded to fortify the three contested villages, on the conviction that they were within thai territory, an act taken as a provocation by lao authorities.

Although the army has now accepted that US maps may be in error, officials say considerable "face" is involved and the army is resisting suggestions that it should quietly withdraw from the contested positions."

2.—La Thaïlande déclara retirer ses troupes, sans toutefois renoncer au maintien de son administration, de ses forces

de police, et ses forces paramilitaires et son personnel administratif dans cette portion de notre territoire.

3.—La déclaration du retrait, a passé sous silence la souveraineté du Laos sur ces trois villages.

4.—La déclaration du retrait, ne souffle mot sur le retour à leur foyer des villageois capturés par les troupes thaïlandaises et sur l'indemnisation des pertes en vies et en biens matériels causées à la population.

Il est donc clair que la déclaration du retrait des troupes thaïlandaises ne touche pas le fond du problème à savoir la reconnaissance de la souveraineté du Laos sur les trois villages et la normalisation de la situation dans cette région comme celle d'avant le 6 juin 1984. Mais elle vise plutôt, d'une part à donner le change à l'opinion internationale et thaïlandaise qui sont entrain de condamner énergiquement les réactionnaires d'extrême-droites thaïlandais dans leur agression contre une portion du territoire Lao et d'autre part à gagner la confiance de la communauté internationale quant au désir de paix thaïlandais, ce afin de rechercher le soutien à la candidature de la Thaïlande au Conseil de sécurité.

J'aimerais saisir cette occasion pour adresser un appel urgent au Conseil de Sécurité afin qu'il exhorte la Thaïlande à répondre rapidement aux revendications légitimes ci-dessus citées par la partie lao et à se conformer à la Charte de l'ONU dans ses relations internationales.

Nous estimons que c'est en agissant de la sorte qu'il sera possible de normaliser la situation à la frontière lao-thaïlandaise et les relations entre les deux pays pour répondre aux aspirations et aux intérêts des deux peuples et contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

2. INTERVENTION DE S E. BIRABHONGSE KASEMSRI, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE, REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DE THAÏLANDE AUPRES DE L'O.N.U., DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES.
NEWYORK, LE 9 OCTOBRE 1984.

Au nom de ma délégation, permettez-moi de vous présenter, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité durant ce mois. Le fait que le Conseil ait jugé approprié que vous occupiez ce poste si peu de temps après votre présidence du mois d'août est un hommage rendu à vos qualités bien connues, à votre talent de diplomate et à la haute estime dont jouit votre pays, le Burkina Faso, au sein de la communauté internationale.

Je voudrais également adresser mes félicitations à S. Exc. l'ambassadeur Elleck Mashingaidze, du Zimbabwe, Président du Conseil de sécurité durant le mois de septembre, pour l'aide inestimable qu'il a apportée au Conseil dans sa fonction essentielle : maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante, ainsi qu'aux membres du Conseil, de lui avoir offert la possibilité de se présenter devant cet organe et d'y exposer sa position sur la question litigieuse des trois villages à proximité de la frontière thai-lao. Notre gratitude n'est en rien diminuée par le fait que, du point de vue de la délégation thaïlandaise, il n'existe point de crise, il ne règne pas de situation particulière et, en fait, il n'y a pas de question méritant de retenir l'attention des représentants réunis dans cette salle et qui ont déjà tellement d'autres sujets de préoccupation.

Permettez-moi de saluer, au nom de ma délégation, S. Exc. le Ministre des affaires étrangères du Laos, dans notre langue commune.

(L'orateur parle en thaï)

Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a fait beaucoup de déclarations polémiques, récemment, pour justifier sa campagne manifestement bien orchestrée et coordonnée sur trois points.

Premièrement, il justifie sa campagne en alléguant que la Thaïlande a violé la souveraineté de la République lao, notamment en envoyant des troupes pour occuper les trois villages.

Deuxièmement, il allègue que, ce faisant, la Thaïlande a des visées sur l'ensemble de la frontière. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale pour étayer cet argument, il a parlé de "pan-thaïsme".

Troisièmement, il a fait allusion à la candidature de la Thaïlande à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité, établissant ainsi un lien entre la question des trois villages et ladite candidature.

Je voudrais maintenant aborder ces points, séparément.

En ce qui concerne le premier de ces points, il faut bien comprendre que les trois villages ne couvrent qu'une superficie de 18 à 19 kilomètres carrés, et comptent environ 1 100 habitants. Ils sont situés dans une région éloignée, perdue dans les montagnes et entourée d'une végétation luxuriante, comme de petites îles au milieu d'un océan. Cette région a toujours été d'un accès difficile. La population y est très pauvre et mène une existence précaire grâce à ses cultures à flanc de coteau. Elle est d'origine ethnique thai-lao, comme la plupart des habitants de cette vaste partie de l'Asie du Sud-Est continentale. De fait, des gens de cette ethnie sont éparpillés dans le sud de la Chine, dans le nord de la Birmanie, dans le nord-ouest du Viêt Nam et, naturellement, au Laos et en Thaïlande. Ils sont unis par des liens linguistiques et des traditions culturelles.

Je voudrais à présent dresser la liste des événements qui ont conduit aux incidents récents.

Le Gouvernement thaïlandais accorde toujours, dans ses plans de développement, une priorité élevée aux projets de construction de routes, non seulement dans le but

d'améliorer les communications entre les différentes régions du Royaume, mais également pour fournir un accès aux régions rurales. Dans notre plan quinquennal actuel, il existe un projet routier reliant les provinces de Nan et d'Uttaradit, dans le nord de la Thaïlande. Les travaux ont débuté il y a environ deux ans et la route qui est prévue passe bien à l'intérieur de la frontière.

En mars 1984—c'est en fait à ce moment-là que les incidents ont eu lieu les ingénieurs et les ouvriers ont été harcelés par des soldats lao en armes. A la suite de ces incidents, quelques volontaires légèrement armés ont été envoyés pour monter la garde sur le chantier.

Le 15 avril 1984—et ici encore ces événements se sont produits avant la date fatidique du 6 juin mentionnée par le Ministre lao des affaires étrangères les troupes lao ont attaqué ces volontaires et des membres de la police frontalière bien à l'intérieur du territoire thaïlandais.

Entre le 24 et le 25 mai 1984, un autre accrochage a eu lieu entre les troupes lao et les gardes thaïlandais, en territoire thaïlandais à quatre kilomètres de la frontière.

Le 28 mai 1984, le Gouvernement royal thai a envoyé une note au Gouvernement de la République démocratique populaire lao demandant l'ouverture d'une enquête sur les incidents en question et des consultations immédiates entre les deux parties, au niveau local.

A ce stade, il me faut expliquer qu'il existe depuis longtemps un mécanisme entre la Thaïlande et le Laos qui permet des consultations en vue du règlement des problèmes de ce genre. Outre les contacts diplomatiques habituels, un Comité frontalier mixte a été créé dans le but exprès de résoudre les différends de cette nature au niveau gouvernemental et au niveau local. Les gouverneurs et les fonctionnaires des provinces, de part et d'autre, tiennent également des réunions périodiques afin de cimenter les liens techniques et culturels. En plus des liens commerciaux, plusieurs projets d'assistance économique au Laos sont exécutés avec la contribution de la Thaïlande, y compris l'accord sur l'achat d'électricité produite par le barrage de Nam Ngum, qui représente une source de devises considérable pour le Laos. Ce dernier

accord est le fruit de la coopération entre les Etats riverains du bassin inférieur du Mékong pour mettre l'énergie de fleuve puissant au service du développement économique.

La réaction lao à la note de la Thaïlande, en date du 28 mai 1984, a été que Vientiane n'avait donné aucune instruction pour entamer de telles consultations. Entre-temps, une étude des cartes disponibles donnait aux autorités thaïlandaises de bonnes raisons de croire que les trois villages se trouvaient bien, soit en totalité, soit en partie, à l'intérieur du territoire thaïlandais. Mais déjà, les Lao se livraient à des actes constants de harcèlement et d'intimidation, au point que la construction de la route fut interrompue. Les 6 et 7 juin 1984, des troupes thaïlandaises régulières ont été envoyées sur place pour garantir la protection et la sécurité des ouvriers et pour assurer la continuation du projet. Au cours de cette période, la Thaïlande a cherché à éclaircir la situation par l'intermédiaire de l'ambassade lao à Bangkok et l'ambassade royale de Thaïlande à Vientiane.

Le 9 juin 1984, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a lancé une campagne de calomnies injurieuses contre la Thaïlande. En fait il y a eu des manifestations dans de nombreuses parties du monde, à Paris et dans beaucoup d'autres capitales, à propos de cette question des trois petits villages. Dans le même temps Hanoï s'est associée à cette campagne de calomnies pour appuyer la partie lao. La Thaïlande s'est abstenue de faire des déclarations publiques qui auraient pu aggraver la situation car elle a toujours été convaincue que la question pourrait se résoudre par des moyens pacifiques grâce à la voie diplomatique normale ou au mécanisme bilatéral existant. Toutefois, le Laos a élevé le ton, ce qui a conduit la Thaïlande à donner des éclaircissements sur cette question. Cela a été fait le 21 juin 1984 dans une note envoyée au Secrétaire général des Nations Unies.

Par la suite, la partie lao a été invitée, au début du mois de juillet 1984, à envoyer des représentants à Bangkok pour participer à des pourparlers bilatéraux afin de résoudre le problème de façon pacifique.

La première série de pourparlers a eu lieu à Bangkok entre le 21 et le 23 juillet 1984. On pourrait peut-être les qualifier

de pourparlers exploratoires et aucun accord n'a été conclu sinon que la prochaine série de pourparlers aura lieu également à Bangkok. En dépit des dépenses considérables engagées par le Gouvernement royal de Thaïlande, et de la plainte formulée par le bureau du budget, la Thaïlande a accepté de continuer à être le pays hôte, comme c'est notre tradition de ne pas refuser l'hospitalité, surtout envers le peuple lao.

Il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur les différentes propositions. Toutefois, les deux parties ont annoncé publiquement qu'elles étaient d'accord sur la nécessité d'adhérer au principe de la ligne de partage des eaux sur cette question.

Les positions des deux parties à ces pourparlers peuvent se résumer de la façon suivante :

Premièrement, alors que les deux parties étaient d'accord pour cesser l'affrontement militaire, le Laos a exigé le retrait unilatéral des troupes thaïlandaises. La Thaïlande a proposé de retirer ses troupes si le Laos acceptait de ne pas réintroduire de forces dans la région, en attendant que les deux parties vérifient l'emplacement exact de la ligne de partage des eaux. Le Laos a rejeté la proposition de la Thaïlande.

Deuxièmement, la Thaïlande a proposé de créer une équipe technique mixte (JTT) afin de vérifier la ligne frontalière et elle a proposé que les deux parties acceptent de se soumettre aux conclusions remises par cette équipe. Le Laos a rejeté cette proposition thaïlandaise.

Troisièmement, le Laos a exigé que la Thaïlande verse des indemnités pour les dégâts causés aux villageois. La Thaïlande a refusé d'admettre que des dégâts avaient été causés, mais, néanmoins, elle a proposé que les deux parties acceptent d'évaluer ensemble les dégâts dont auraient pu être victimes les villageois et d'envisager ensemble des mesures d'aide à ces victimes.

Quatrièmement, le Laos a exigé que la Thaïlande permette aux villageois de retourner dans leurs foyers. La Thaïlande a rassuré le Laos et lui a dit qu'aucun villageois n'avait été emmené ou détenu par les autorités thaïlandaises.

Dans une note datée du 23 août 1984, émanant du Représentant permanent de la Thaïlande et adressée au Secrétaire général des Nations Unies, qui a été distribuée sous la cote

S/16712, il était en outre précisé qu'après l'impasse des pourparlers, la partie thaïlandaise estimait pourtant qu'il fallait trouver les moyens de résoudre la question de toute urgence afin de favoriser les relations fraternelles et amicales entre le Laos et la Thaïlande, en particulier entre les peuples des deux pays.

Par conséquent, le Gouvernement royal thaïlandais a envoyé sa propre équipe technique pour entreprendre un relevé topographique de la région, afin de déterminer l'emplacement exact de la frontière. S'il y avait des doutes quant à ses conclusions, la Thaïlande a annoncé qu'elle était prête à faire venir des experts neutres pour procéder à un relevé topographique indépendant sur le terrain et pour vérifier les conclusions thaïlandaises. Par ailleurs, la Thaïlande a lancé un appel au Laos lui demandant de ne pas se livrer à des attaques militaires pendant que l'équipe technique effectuerait sa mission pacifique. Malheureusement, l'appel lancé par la Thaïlande n'a pas été entendu. Au contraire, la partie lao a multiplié les actes de provocation et de harcèlement, empêchant ainsi l'équipe technique thaïlandaise d'accomplir sa tâche.

Ces actes de provocation et de harcèlement commis par le Laos ont été communiqués au Secrétaire général et ensuite au Conseil dans les documents publiés sous les cotes S/16719, S/16733, S/16747, et plus récemment par ma note en date du 26 septembre 1984. Ces incidents ont fait plusieurs victimes du côté thaïlandais, six morts, et beaucoup de dégâts matériels.

Le 2 octobre 1984, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande a fait la déclaration suivante à l'Assemblée générale des Nations Unies.

“En ce qui concerne les incidents qui se sont produits près de la frontière lao-thaïlandaise, mon gouvernement considère qu'il s'agit d'incidents de frontières mineurs qui peuvent malheureusement se produire dans n'importe quelle partie du monde. La question même ne concerne que trois petits villages éloignés qui couvrent une région de 19 km² ayant une population de 1 100 personnes. Le problème s'est posé quand des troupes lao ont commencé à harceler une équipe d'ouvriers thaïlandais en train de construire une

route à quelque distance de ces villages et bien à l'intérieur de nos frontières. L'armée étant intervenue, il est devenu difficile, pour l'une comme pour l'autre des parties, de céder, de crainte de donner un avantage à l'autre partie.

Cette question bilatérale s'est vue compliquée par l'ingérence indue d'un pays tiers qui a saisi l'occasion de détourner l'attention du monde de son occupation militaire du Kampuchéa en introduisant un élément étranger sous forme de couplage avec la question kampuchéenne.

Le Gouvernement royal thaïlandais poursuit depuis longtemps une politique visant à maintenir des relations de bon voisinage avec le Laos. Il ne faut pas permettre au problème de ces trois villages de se dresser sur la voie d'une amélioration des relations entre les deux populations, qui parlent la même langue et qui ont des parents de chaque côté de la frontière. En conséquence, malgré les efforts faits par l'autre partie pour empêcher de réaliser des progrès sur la voie d'un règlement pacifique, le Gouvernement royal thaïlandais a décidé de retirer la présence militaire thaïlandaise de ces trois villages afin de désamorcer la situation et de parvenir à une solution pacifique du problème." (*A/3g/PV. 17, p. 30 et 31*)

Cette initiative pacifique du Gouvernement royal thaïlandais a abouti au redéploiement des troupes thaïlandaises loin des trois villages. Il va sans dire que sans protection militaire il n'est plus possible au personnel civil thaïlandais de rester dans la région, dans l'éventualité d'actes de harcèlement par les forces lao. Par conséquent, la crise est devenue une non-crise et le premier prétexte cité par le Laos n'est plus valable.

Le fond de l'affaire repose sur l'accord fondamental relatif à l'emplacement exact de la ligne frontalière dans cette région éloignée, montagneuse et boisée. Le problème pourrait être qualifié de technique, en raison de la nécessité pour l'équipe technique de déterminer où se trouve réellement la ligne de partage des eaux.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par le Ministre des affaires étrangères du Laos, à savoir que la Thaïlande a des visées sur toute la longueur de la frontière, je me permets de faire les observations suivantes.

Le Gouvernement royal thaïlandais est fermement attaché aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux règles du droit international et aux normes de conduite généralement acceptées entre les Etats.

Le Traité franco-siamois mentionné par le Laos a été conclu au moment où le Gouvernement siamois n'était pas en mesure de résister à certaines usurpations de l'administration coloniale française en Indochine. Par conséquent, le Traité a imposé des désavantages indus à la Thaïlande au profit du Laos qui était alors sous domination française.

En dépit du désir naturel de la Thaïlande de renégocier les dispositions inéquitables du Traité, les Gouvernements thaïlandais qui se sont succédé se sont efforcés de sauvegarder l'intérêt plus important qui s'attache aux relations de bon voisinage avec le Laos.

Je voudrais également souligner que la carte distribuée par la partie lao a été établie par des cartographes français au moment même de l'établissement du Traité. L'échelle utilisée dans cette carte est si petite qu'elle ne permet pas de déterminer l'emplacement exact de la ligne frontalière dans ladite région. Toutefois, tant la partie thai que la partie lao sont d'accord sur le moyen à utiliser pour délimiter cette partie de la frontière entre la Thaïlande et le Laos. Elles sont d'accord sur le principe de la ligne de partage des eaux, conformément au Traité.

Compte tenu de ce qui précède, les efforts de la Thaïlande tendant à la création d'une équipe mixte de techniciens devraient être appréciés. Etant donné l'éloignement des trois villages qui sont situés sur un terrain accidenté, leur simple possession ou occupation ne peut, en soi, être une preuve de droit de propriété.

Maintenant que les troupes thaïlandaises ont été redéployées à l'écart des trois villages, grâce à l'initiative constructive du Gouvernement royal thaïlandais et de ses forces armées, aucun obstacle ne devrait s'opposer à ce que le Laos accepte de former, conjointement avec la partie thai, une équipe mixte de techniciens. Toutefois, si le Laos décidait maintenant de revenir sur sa position à cet égard, ma délégation envisagerait de demander au Secrétaire général

d'envoyer dans la région une mission d'enquête, qui bénéficierait de l'aide de techniciens lao et thaïlandais, pour procéder à une étude sur place.

Dans l'intervalle, les deux parties devraient s'abstenir de tout acte qui pourrait favoriser la création d'une crise à partir de la non-crise actuelle. Une telle modération mutuelle devrait s'appliquer également aux débats polémiques et aux attaques réciproques. La question, qui est une question bilatérale, ne devrait pas non plus être soumise à l'interférence de toute tierce partie ni être exploitée par toute tierce partie.

Enfin, il n'est pas tout à fait surprenant que la question des trois villages ait été liée, par le Ministre des affaires étrangères du Laos, à la candidature de la Thaïlande au Conseil de sécurité, à la fois dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, dans celle qu'il a prononcée à la Réunion des Non-Alignés et dans celle que nous avons entendue aujourd'hui. Ce lien constitue peut-être d'ailleurs la clef de voute de tous les efforts de la partie lao visant à porter tort à la bonne réputation de la Thaïlande et à la calomnier. En dépit de tous ces propos acrimonieux, la question des trois villages n'est peut-être pas du tout considérée par le Laos comme une question importante, mais la candidature de la Thaïlande l'est sans aucun doute. Cela expliquerait pourquoi le Ministre des affaires étrangères du Laos n'a pas pris note, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, par exemple, de l'offre de paix que lui a adressée le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande. Au lieu de cela, il s'est employé à vitupérer contre la Thaïlande et à la calomnier. Cela expliquerait pourquoi le Laos s'efforce de faire condamner la Thaïlande par les Non-Alignés. Cela expliquerait pourquoi le Laos a demandé la convocation de la présente réunion du Conseil de sécurité. Cela expliquerait, naturellement, pourquoi ce lien ignoble entre les deux questions a lui-même été établi.

De fait, il est apparu clairement à ma délégation qu'à l'origine le plan ourdi dans les profondeurs de la Mission lao avait pour but de faire obstacle à la candidature de la Thaïlande. Pour cela, l'on devait s'assurer que les élections auraient lieu en même temps qu'un débat au Conseil sur les incidents de frontière entre la Thaïlande et le Laos. La stratégie d'ensemble du Laos était d'utiliser les avantages

manifestés dont il bénéficie dans le cadre du Mouvement des pays non—alignés pour créer une controverse artificielle et demander ensuite la convocation d'une réunion du Conseil au moment où l'Assemblée générale devait procéder aux élections. Le complot s'intensifiait à mesure que la date des élections approchait. L'offre de paix de la Thaïlande a alors été faite pour désamorcer la tension créée par cette situation. Les conspirateurs se sont ainsi trouvés dans une situation délicate et ont dû demander plus tôt que prévu la convocation d'une réunion du Conseil. Maintenant que les membres du Mouvement des Non-Alignés ont refusé de s'associer à ce plan, il nous reste à voir quelles seront les nouvelles mesures de cette stratégie d'ensemble bien orchestrée que prendra le Laos pour servir les intérêts d'autres Etats.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur notre candidature. Ce n'est ni le lieu ni le moment et ma délégation n'est pas celle qui lie ensemble les deux questions.

Qu'il me soit plutôt permis de résumer la position du Gouvernement royal thaïlandais sur la question des trois villages. Cette position est la suivante :

Premièrement, la Thaïlande est désireuse de maintenir et d'améliorer ses relations avec le Laos voisin.

Deuxièmement, la Thaïlande souhaite que le Laos soit un pays indépendant, souverain, neutre et non aligné.

Troisièmement, la Thaïlande n'a aucune visée sur un seul pouce du territoire lao ni sur un seul ressortissant lao. En fait, la Thaïlande supporte déjà le fardeau que représentent plus de 70.000 réfugiés en provenance du Laos; cela lui rendrait service si le Laos acceptait de les reprendre sans qu'ils courent de risques.

Quatrièmement la Thaïlande est consciente de la situation critique dans laquelle se trouvent les pays enclavés et les pays les moins avancés, y compris le Laos.

Cinquièmement, pour permettre un relâchement de la tension entre nos deux pays, la Thaïlande a ordonné le départ des troupes militaires thaïlandaises des trois villages. Si le Laos décidait de se livrer de nouveau à des actes militaires ou à des harcèlements à l'encontre des travailleurs thaïlandais,

toute la responsabilité en incomberait à la partie lao.

Sixièmement, chacune des deux parties devrait s'abstenir de toute polémique ou de toute propagande à l'encontre de l'autre et devrait empêcher toute ingérence d'une tierce partie dans l'étude de cette question bilatérale.

Septièmement, la Thaïlande est disposée à accepter la formation d'une équipe mixte de techniciens ou l'envoi sur les lieux d'une mission d'enquête constituée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui bénéficierait de l'aide de techniciens lao et thaïlandais.

Huitièmement, la Thaïlande est disposée à accepter les résultats de l'enquête effectuée par l'équipe mixte de techniciens ou par la mission d'enquête à condition que le Laos les accepte aussi.

Neuvièmement, si les résultats n'étaient pas concluants, la Thaïlande est prête à faire appel à un technicien ou à un groupe de techniciens impartial et indépendant acceptable pour les deux parties.

Dixièmement, la Thaïlande serait disposée à reprendre les négociations avec le Laos sur la base de ces conclusions afin de trouver une solution à la question d'une manière pacifique et constructive.

Après avoir écouté les déclarations injurieuses et acrimonieuses de la partie lao en commençant par celle du Ministre des affaires étrangères du Laos, il n'est guère surprenant que les négociations qui avaient été ouvertes aient été rompues. Il est temps maintenant que la délégation lao écoute les conseils qu'elle donne aux autres et réfléchisse à son propre caractère national, dont les qualités les plus attrayantes sont la dignité et l'amabilité qui lui ont valu tant d'amis.

Ma délégation espère sincèrement qu'en dépit des problèmes surgis occasionnellement entre deux voisins, les deux pays—la Thaïlande et la République démocratique populaire lao—pourront entretenir à l'avenir des relations pacifiques et constructives ainsi qu'il sied à deux peuples qui partagent une langue commune et une culture multiséculaire. La question des trois villages ne devrait pas être mise sur le même plan que le petit pois de la fable qui a trait à la princesse insomniaque. Elle ne devrait pas non plus devenir un prétexte pour permettre à

d'autres de défendre à cette occasion des causes étrangères ni un argument invoqué par d'autres pour diviser les peuples frères du Laos et de la Thaïlande.

Monsieur le Président, ma délégation espère également que le Conseil, placé sous votre direction compétente, favorisera la création d'un climat approprié qui permettra le renforcement de son rôle, conformément aux buts, principes et dispositions de la Charte, afin d'aider notamment les parties à trouver une solution à cette question bilatérale, de manière pacifique et juste.

3. DROIT DE REPOSE EXERCE PAR S.E. SOUBANH SRITHIRATH, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES. NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984.

Je crois que la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande sur le retrait des troupes constitue en elle-même la reconnaissance de son agression contre mon pays. Il est inutile de dire plus. Mais ce que je voudrais souligner ici c'est la question de savoir qui est de mauvaise foi la partie lao ou la partie thaïlandaise ?

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on. Oui, à condition que certains milieux dirigeants d'autres pays ne leur créent pas trop d'histoires et ne considèrent point les relations interétatiques comme une jungle. Aussi, c'est en toute sincérité que la délégation de la République démocratique populaire lao regrette de voir le problème d'une portion du territoire lao occupée par les troupes thaïlandaises présenté à cette instance. Nous le regrettons, non pas parce que le problème ne le mérite pas, au contraire, mais parce que après deux tours de négociations, que la délégation gouvernementale lao a entrepris à Bangkok, du 21 juillet au 15 août, rien de

positif n'est venu couronner ces efforts prodigués en toute bonne foi.

Disposant du titre pertinent de souveraineté et de l'exercice effectif de la souveraineté, depuis plusieurs siècles jusqu'au 6 juin 1984, date de l'occupation de cette portion du territoire lao par la Thaïlande, la République démocratique populaire lao a montré sa sincérité, son désir de régler pacifiquement et rapidement le problème en se rendant à Bangkok, capitale de l'armée occupante du territoire lao, pour négocier pendant plus d'un mois avec des représentants d'un pays qui a commis l'agression armée et préméditée contre nous.

Une telle démarche montre à l'évidence que notre côté a réellement, dans les faits, fait preuve de bonne foi, de sincérité et de volonté de résoudre pacifiquement l'affaire. Rappelons au représentant thaïlandais, qui vient, selon son habitude, de faire des philippiques déplacées contre le Laos, les propres paroles du chef de la diplomatie thaïlandaise qui n'a pu s'empêcher de déclarer à l'issue du premier tour des négociations :

“La délégation lao mérite des louanges pour ses efforts afin de résoudre pacifiquement le conflit.”

Après que la délégation thaïlandaise eut pris l'initiative de proposer de rompre unilatéralement le deuxième tour de négociations, le porte-parole de la délégation thaïlandaise déclare à l'AFP, le 15 août 1984, que :

“Ce différend sur les trois villages ne pouvait être résolu autour d'une table de négociation”.

Devant une telle affirmation, les hommes de bonne volonté s'interrogeront en toute naïveté : mais où donc la délégation thaïlandaise voudrait-elle résoudre ce différend? Et le veut-elle d'ailleurs? Avant d'apporter des éléments de réponse, posons une deuxième question, dont la réponse fournira la clef à la première : pourquoi la partie thaïlandaise ose ainsi persévérer dans l'erreur au détriment des intérêts légitimes et du peuple thaïlandais et du peuple lao ?

Pour ceux qui ont suivi les affaires du Sud-Est Asiatique, la chronologie des voyages des dirigeants thaïlandais est révélatrice. Deux jours avant que ne se produisent des escarmouches contre la milice locale lao, qui défend les trois villages, puis

l'occupation de ces localités par la première division de cavalerie thaïlandaise, le commandant en chef de l'armée thaïlandaise, le générale Arthit Kamlang Ek, vient tout juste de rentrer de son voyage à l'étranger, incluant dans son programme une "fact finding mission" sur les événements au sud de la Chine.

Il est à noter aussi que c'est entre les deux tours de négociations lao-thaïlandaises, sur l'occupation du territoire lao, que le Ministre thaïlandais des affaires étrangères, accompagné du chef de la délégation thaïlandaise à cette négociation, s'est rendu à l'étranger. Chronologie malheureuse pour la Thaïlande et les relations bilatérales lao-thaïlandaises.

Mentionnons au passage que les visites des personnalités d'autres pays à Bangkok ont produit les mêmes effets. La cause est la même; c'est toujours la collusion thaïlandaise avec les expansionnistes contre notre pays.

Revenons maintenant aux faits qui montrent que la partie thaïlandaise n'a jamais voulu résoudre le problème des trois villages. Annexionniste et hégémoniste, la Thaïlande a agressé et occupé le territoire lao. Elle s'efforcera de s'y maintenir et de perpétuer son occupation illégale pour planter le premier jalon du panthaïsme renaissant, visant à gober petit à petit le Laos, à faire ce qu'elle n'a pas réussi dans le passé dans son alliance tant avec le fascisme qu'avec l'impérialisme durant l'agression contre le Laos, à remettre ainsi en question une frontière historique, tracée de 1904 à 1907, à instaurer l'aventurisme militariste de la politique étrangère et à allumer de nouveaux foyers de tension et d'instabilité dans cette région.

La partie thaïlandaise n'a jamais voulu résoudre le problème des trois villages, disons-nous. Il est significatif que le 26 juillet, date à laquelle le Chef de la délégation lao est rentré à Vientiane pour consultation, en attendant que la délégation gouvernementale thaïlandaise revienne de sa visite à l'étranger, l'homme fort de Bangkok, le général Arthit Kamlang Ek, ait réuni tous les hauts responsables des trois armes et de la police dans une discussion ultra-secrète selon les propos officiels mêmes—au département général de la police; chose rarissime en Thaïlande, lorsqu'on sait que l'armée et la police s'entendent comme chien et chat.

La teneur de ce conclave n'a été révélée incidemment que le 20 août 1984, par le quotidien *Siam Rath*, dirigé par le parti d'action sociale, dont le général Sitthi Savetsila, ministre des affaires étrangères thaïlandais, en est le Vice-Président:

“Selon des sources haut placés, durant cette réunion le général Arthit Kamlang Ek a, au nom de sécurité, nationale, demandé la coopération de la police pour que celle-ci se substitue à l'armée, dans l'occupation des trois villages lao, en prévision d'un éventuel accord auquel pourraient parvenir les deux parties en ce qui concerne le problème de la souveraineté sur ces localités.

Le Centre opérationnel de la police a proposé d'y envoyer les unités de la police frontalière pour remplacer à tour de rôle les forces militaires sur le terrain mais que, à des fins d'action psychologique, elles devront troquer leur uniforme de couleur vert econtre la tenue kaki de la police municipale”. Les unités de la police fontalière, créées à des fins de répression politique et sociale à l'intérieur et de provocation contre les pays voisins, sont connues pour leur cruauté et leurs rapines.

“Les officiels thaïlandais, révèle le 25 juillet 1984 le journal *Nation*, bien introduit dans les milieux dirigeants de Bangkok ont déclaré avec netteté que malgré un retrait éventuel des troupes thaïlandaises des trois villages, ces derniers continueront à être soumis à l'autorité thaïlandaise”.

Selon le *Bangkok Post* du 25 septembre 1984, le premier contingent d'habitants des trois villages a été amené à Bangkok pour recevoir un entraînement paramilitaire et assurer la relève des troupes thaïlandaises, entraînement paramilitaire corsé de visites tant aux lupanars à Bangkok et à Pattaya que du commandant en chef de l'armée thaïlandaise, le général Arthit Kamlang Ek lui-même.

Cette volonté longuement mûrie de perpétuer l'occupation du territoire lao par la Thaïlande, sous une forme ou sous une autre, se reflète dans les réflexions à haute voix auxquelles se se livrent avec délectation les dirigeants thaïlandais.

Publiant une interview du Secrétaire général du Conseil national de sécurité thaïlandais, le journal *Siam Rath* daté du 30 juillet 1984 informe que “le Secrétaire général du Conseil

national de sécurité, le colonel Prasong Soonsiri, a demandé au général Kenom Seng Mitrong, directeur général de la police, de mener une action psychologique au sujet du problème des trois villages. Les cibles de cette opération psychologique doivent être la population du Laos, ceux qui supportent les Lao, les pays non alignés, les habitants des trois villages et le peuple thai. Cette opération psychologique doit être menée conformément aux directives arrêtées à la réunion du 20 juin 1984 à laquelle ont participé les chefs des trois armes et de la police et des représentants du Ministère des affaires étrangères”.

Il ne s'agit nullement d'une erreur cartographique ou d'un "incident mineur" mais d'un plan systématique d'agression et d'occupation d'une partie du territoire lao et ce plan comporte plusieurs volets. Nous en avons vu les volets militaires, politiques et internationaux de ce plan fortement articulés les uns aux autres. Cet effeuillage progressif de ces volets par la presse et les dirigeants de Bangkok a fait tomber le dernier pan qui camoufle encore la politique annexionniste et hégémoniste du panthaïsme.

Le 5 août 1984, à la veille du deuxième tour des négociations entre la Thaïlande et le Laos, le journal du parti du Ministre des affaires étrangères thaïlandais préconise l'organisation d'un plébiscite dans les trois villages occupés par l'armée thaïlandaise depuis le 6 juin 1984. Aussi la meilleure des bonnes intentions lao n'a pas fait long feu devant tant d'âpre volonté d'annexionnisme et d'hégémonisme de la part des dirigeants thaïlandais. Pour Bangkok, les problèmes ne sont pas faits pour être résolus mais pour demeurer, s'exacerber à l'avantage du panthaïsme : talk, talk, fight, fight.

Mon pays, la République démocratique populaire lao, connu pour sa vocation de paix, d'équité et de justice, a fait et fera tout ce qui est possible, avec les moyens dont il dispose, pour résoudre pacifiquement et rapidement le problème sur la base des principes stipulés dans les deux déclarations conjointes signées en 1979 par les Premiers Ministres des deux pays. Tout en défendant nos intérêts légitimes en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, nous avons tenté de préserver la face et les intérêts de la Thaïlande, ce qui explique les deux tours de

négociations menés à Bangkok même par la délégation gouvernementale lao. En dépit de la rupture unilatérale de la négociation proposée par la partie thai, nous sommes prêts à reprendre la négociation à n'importe quel moment et n'importe où. Bien que la position lao soit fondée, mais puisqu'il s'agit de régler un différend avec la Thaïlande, la République démocratique populaire lao sait que la meilleure stratégie de défense demeure encore la diplomatie. En cela, la République démocratique populaire lao ne fait que respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne la question soulevée par le représentant de la Thaïlande à propos de la manipulation du Laos par un pays étranger, je voudrais émettre le point de vue suivant :

Voici un pays, la Thaïlande, qui a agressé puis occupé le territoire lao et qui accuse maintenant les lao d'avoir été manipulés en sous-main par le Viêt Nam : C'est plaisant, ou plutôt c'est désolant car cette accusation ne fait que révéler une mentalité soldatesque des dirigeants réactionnaires de l'extrême-droite thaïlandaise. Pour rétablir les faits, citons ce passage du journal *Bangkok World* du 25 juin 1984 :

(L'orateur poursuit en anglais)

“Le porte-parole du Commandement suprême, le lieutenant-général Samphao Sikhacha, a rejeté comme une ‘rumeur’ la nouvelle que des troupes vietnamiennes seraient rassemblées près des trois villages disputés à la frontière lao-thaïlandaise.”

(L'orateur reprend en français).

Nous estimons que l'affaire des trois villages est grave, car il s'agit d'une agression et d'une occupation à l'encontre du Laos; plus encore, elle est grave en ce que la Thaïlande cherche à éluder ses propres responsabilités, à fuir la réalité. Ce que le représentant thaïlandais affirme ici ne sont que d'aimables paroles de salon car il sait bien que les trois villages appartiennent au Laos. Il sait que son ministre, le général Sitthi Savetsila, a publiquement regretté devant la délégation parlementaire australienne d'avoir été absent de Bangkok lorsque l'affaire a éclaté. Il sait la nécessité de rendre ces trois villages au Laos parce qu'ils sont lao, puisque le journal *Siam*

Rath, du 24 septembre 1984, journal du parti d'action sociale dont le général Sitthi Savetsila est le vice-président, a conclu son éditorial en ces termes : "...Il est recommandé de 'rendre' définitivement les trois villages au Laos..." Il sait ce que la revue *Far Eastern Economic Review* du 4 octobre 1984 a écrit à ce sujet en ces termes :

(*L'orateur poursuit en anglais*)

"Les fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères thai disent que les récents accorçages entre les troupes des deux pays sont dûs au fait que l'armée thai s'est basée sur des cartes peu exactes préparées par l'armée américaine, en 1978, qui, par erreur, situaient les villages lao du côté thai de la frontière. D'après ces sources, le Ministre des affaires étrangères a lancé un appel à la prudence, mais l'armée a procédé à la fortification des trois villages contestés. Bien que l'armée thai ait accepté par erreur les cartes américaines, les fonctionnaires ont estimé qu'il ne fallait pas perdre la face et l'armée a résisté à toute suggestion selon laquelle elle pourrait se retirer discrètement de la position contestée."

(*L'orateur reprend en français*)

S'il est humain de commettre des erreurs, il est impardonnable de persévérer dans l'erreur. Mais il ne s'agit point de cela en l'espèce. Les Thaïlandais sont en train de réaliser subrepticement un plan longuement prémédité par une politique annexionniste du pan-thaïsme. Démasqués dans leur tentative, ils excipent maintenant du problème de la "face", comme le rapporte le journal *Bangkok Post* du 1er octobre 1984. "Le général Arthit Kamlang Ek déclare que le retrait unilatéral des troupes des trois villages fera perdre la face à la Thaïlande." S'agit-il réellement du problème de la "face", ou plus prosaïquement du dépit enragé des tenants de la politique expansionniste du pan-thaïsme pris en flagrant délit ? Tous ces faits sont accablants pour la Thaïlande. Voilà en ce qui concerne la question de savoir qui manipule qui.

Je vais maintenant passer au troisième volet soulevé par la partie thai relative à la carte. Je crois que nous devons choisir entre le vrai et le faux. Nous savons bien que la

Thaïlande est la patrie de Sithanonxay, c'est-à-dire du hâbleur professionnel érigé par la Thaïlande en héros national. Mais ce que nous savons moins, c'est jusqu'à quelle limite la partie thaïlandaise poussera cette mentalité "dirty trick." Car il s'agit bien de cela en l'espèce, comme on a pu s'en rendre compte, à plusieurs reprises, à l'occasion de l'affaire de l'occupation du territoire lao. Tricher avec la réalité pour mieux leurrer les autres, c'est-à-dire se rabaisser soi-même et, ce qui est tout à fait déplaisant, rabaisser du même coup les autres. C'est de cela qu'il s'agit. La carte que nous produisons est là, c'est une carte juridiquement pertinente à l'exclusion de toute autre carte en ce qu'elle est le résultat du travail de la Commission mixte franco-siamoise de délimitation des frontières, c'est le titre de la Commission. Cette commission mixte est prévue par l'article 3 de la Convention du 13 février 1904. Dans l'affaire du temple Préah Vihéar, la Cour internationale de Justice a statué, le 15 juin 1962, sur cette carte établie par la Commission de délimitation entre l'Indochine et le Siam dans les termes suivants : "La Cour considère que l'acceptation par les parties de la carte de l'annexe I a incorporé cette carte dans le règlement conventionnel dont elle est devenue partie intégrante." Pour mieux divulguer cette carte, la Thaïlande, par l'intermédiaire du haut commandement de l'armée de terre, a publié une carte indentique, le 18 février 1909, en langue siamoise. Toutes les cartes ont été distribuées à l'intention des membres du Conseil.

Il est étonnant que la Thaïlande, qui a sollicité et obtenu des fonds de l'Unesco pour la préservation de Sukhothai et d'autres sites archéologiques en tant que biens de l'humanité, se soit aventurée dans une fausse querelle des anciens et des modernes et se soit érigée en champion échevelé du modernisme tape-à-l'oeil.

La Thaïlande a dit que la carte dite thaïlandaise est plus précise de par les technologies utilisées et l'échelle retenue. Que de mensonges intéressés dans cette phrase si courte. La carte présentée par nous a été qualifiée par la Thaïlande de française pour les besoins de sa cause et pour sa disqualification. En fait, elle n'est pas une carte française, mais bien une carte dressée par la Commission

franco-siamoise-nous répétons bien franco-siamoise de délimitation frontalière entre l'Indochine et le Siam et annexée au Traité du 23 mars 1907, clause II. Cette carte de la Commission franco-siamoise est la carte pertinente dans l'affaire des trois villages, à l'exclusion de toute autre carte levée unilatéralement, telle cette carte de 1978.

Remarquons d'ailleurs que cette carte de 1978, dont la partie thaïlandaise se fait gloire, n'est même pas un produit thaïlandais. C'est une carte américaine sur laquelle Bangkok, réputé pour son industrie florissante de contrefaçons, a collé des noms en thaïlandais et qu'elle a photocopiée. Le tour est joué. Il ne peut en être autrement d'ailleurs puisque 15 jours après l'agression et l'occupation de cette portion du territoire lao par l'armée thaïlandaise, le quotidien thaïlandais *The Nation*, du 21 juin 1984, a révélé que les juristes thaïlandais s'étaient réunis à plusieurs reprises pour essayer de trouver des arguments juridiques prouvant le droit de la Thaïlande sur cette portion du territoire lao.

Rendons à César ce qui est à César. Levée par l'armée de terre américaine, la carte de 1978 porte en note des bas de page la mention suivante :

(L'orateur poursuit en anglais)

“La délimitation des frontières internationales ne doit pas être considérée comme faisant autorité.”

(L'orateur reprend en français)

Utile précaution car, à chacune des nouvelles éditions de cette carte depuis 1962—en 1965; ensuite, en 1972; et enfin, en 1978—l'armée américaine a fait varier le tracé frontalier aux environs des trois villages. Cette variation, pour ne pas dire divagation, de l'armée américaine prouve une chose, ou plutôt deux : la première, c'est que les soi-disant technologies avancées ne sont pas fiables; c'est l'hypothèse la moins critique. En contrepartie, selon les experts géomètres dans la méthode de la triangulation géodésique utilisée par la Commission franco-siamoise de délimitation frontalière, entre 1904 et 1907, et avec une carte à l'échelle de 1:200,000 l'erreur, si erreur il y a, serait de 40 à 50 mètres environ, donc négligeable. La deuxième, c'est que les services américains procèdent ici à des manipulations cartographiques, dont il sont coutumiers, à

des fins de guerre psychologique, ne serait-ce que parce que la plupart des cartes ont été dessinées durant la période de la guerre d'agression impérialiste en Indochine.

Je voudrais passer au quatrième volet de la question soulevée par la partie thaïlandaise. Je voudrais expliquer le point de vue de mon gouvernement sur la prétendue équipe technique d'inspection sur place mise sur pied par la Thaïlande en vue de vérifier la véracité du tracé frontalier entre la France et le Siam, tracé qui s'est accompli conformément aux Accords de 1904 et de 1907 passés entre ces derniers, et aux Protocoles y relatifs.

Depuis la signature de ces accords, aucun des deux pays—la France et, ensuite, la République démocratique populaire lao, et la Thaïlande—n'a contesté la frontière.

Au cours de la visite du Premier Ministre thaïlandais à Vientiane, le général d'armée Kriengsak Chomanan, en 1979, et celle de notre Premier Ministre, S. Exc. Kaysone Phomvihane, à Bangkok, la même année, les deux parties, à aucun moment, n'ont manifesté de doute sur le tracé de la frontière, mais ont plutôt réaffirmé la volonté de leurs gouvernements respectifs de faire de la frontière commune entre les deux pays une frontière de paix et d'amitié durable. C'est seulement en 1984, immédiatement après la visite à l'étranger du commandant en chef de l'armée de terre thaïlandais, le général Arthit Kamlang Ek, que la question de la région des trois villages a prêté à contestation de la part de la Thaïlande. Durant les deux tours de négociation à Bangkok, la partie thaïlandaise n'a cessé de réclamer la mise sur pied d'une équipe technique conjointe à envoyer sur place. Bien sûr, nous avons refusé cette proposition—peu importe la composition, monopartite, conjointe, tripartite, etc., de l'équipe technique—étant donné que nous avons déjà présenté à la partie thaïlandaise des témoignages concluants sur la carte dessinée par la Commission franco-siamoise, sur l'aspect juridique du problème, sur l'administration et sur la population. En un mot, la souveraineté lao sur les trois villages est établie de façon absolue. L'exercice de la compétence territoriale du Laos sur ces trois villages est indiscutable. En revanche, la Thaïlande ne peut exciper d'aucun titre pertinent valable, ni d'un quelconque exercice de

souveraineté sur ces trois villages, si ce n'est du fait de son occupation résultant de l'agression armée effectuée après le 6 juin 1984. Si nous acceptons la proposition thaïlandaise d'inspecter conjointement ou unilatéralement la région, cela équivaudrait pour nous :

Premièrement, à ne pas reconnaître les accords passés entre la France et le Siam, et partant, à ne pas reconnaître le caractère intangible de la frontière héritée du passé;

Deuxièmement, à permettre aux réactionnaires thaïlandais et aux expansionnistes de déstabiliser non seulement le Laos, mais aussi le Cambodge, sous le prétexte de fausses frontières, surtout que les réactionnaires de Bangkok s'affairent à vouloir créer une sorte d'Etat tampon entre la Thaïlande et le Kampuchéa populaire, et partant, créer un précédent dangereux pour la conduite de la politique thaïlandaise vis-à-vis d'autres pays voisins;

Troisièmement, à renoncer à notre souveraineté sur ces trois villages et à légaliser leur occupation par les troupes thaïlandaises.

Le fait que la partie thaïlandaise a envoyé unilatéralement son équipe technique dans la région du territoire lao occupé ne prouve nullement sa volonté de régler pacifiquement le problème, mais vise à détourner l'opinion internationale de l'essence du problème, à savoir l'agression thaïlandaise contre le Laos et la souveraineté du Laos sur ces trois villages. Toute inspection unilatérale ne vise qu'à justifier l'appartenance de ces trois villages au territoire thaïlandais.

Voilà le comportement de la Thaïlande en la matière. Or, lorsque la frontière est concernée, il s'agit d'un problème crucial, qui devrait exiger de la part de la Thaïlande de la circonspection, de la prudence, le sens des relations de bon voisinage, le désir de stabiliser les relations entre les deux pays—qualités que la Thaïlande n'a aucunement manifestées en l'occurrence. Au contraire, la Thaïlande a agi avec arrogance. Des bornes-frontières existent; l'armée thaïlandaise les enlève ou les détruit. L'administration lao qui se succède sur ces territoires depuis des siècles en est chassée par l'armée thaïlandaise. Voilà la vraie manoeuvre thaïlandaise et l'attitude du Gouvernement lao à l'égard de la soi-disant équipe d'inspection sur place.

Je voudrais maintenant passer au dernier volet de mon intervention qui concerne le retrait des troupes thaïlandaises.

Ce que veut un pays agressé et occupé, c'est que l'agresseur occupant quitte le pays. Ce que le Laos veut, c'est que les troupes thaïlandaises quittent le territoire lao, c'est que la Thaïlande respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Laos.

Malheureusement, la situation créée par la Thaïlande est tout autre et aiguille les relations entre les deux pays vers une direction opposée à celle à laquelle aspirent ardemment les peuples thaïlandais et lao.

La logique d'une armée agresseur et occupante est de camper, sous une forme ou une autre, sur le terrain enlevé par la force. Déjà, pendant que la Thaïlande négocie avec le Laos, à Bangkok, elle a envisagé et mis en oeuvre différentes mesures pour pérenniser son occupation du territoire lao, remplacer l'armée par des unités de la police territoriale revêtant l'uniforme de la police municipale, substituer à la présence militaire thaïlandaise des unités paramilitaires déguisées en civils, etc. Comme l'a déclaré devant l'Assemblée générale, le 2 octobre, le Ministre thaïlandais des affaires étrangères :

“Le Gouvernement royal thaïlandais a décidé de retirer la présence militaire thaïlandaise de ces trois villages”
(A/39/pv. 17, p. 31)

Que de restrictions mentales et d'arrière-pensées dans cette phrase anodine! Le Ministre thaïlandais parle simplement de retirer la présence militaire mais un silence pudique, lourd de sens, est gardé sur la présence policière, paramilitaire et administrative thaïlandaise dans ces trois villages lao. Voilà la subtilité du langage thaï et la perfidie dans les intentions et dans les actes.

Mais jusqu'à présent ce retrait tant proclamé de la présence militaire se fait malheureusement attendre. La Thaïlande en parle beaucoup, ses amis en font autant, mais rien ne se produit. C'est un non-événement. Il s'agit plus d'une campagne de promotion publicitaire et mensongère comme telle, que d'une réelle volonté politique.

S'il en est autrement, pourquoi le Ministère des affaires étrangères thaïlandais n'en avise-t-il pas l'Ambassade lao à Bangkok et pourquoi son Ambassade à Vientiane n'a-t-elle pas envisagé des mesures appropriées avec le Ministère lao des affaires étrangères ? Intarissable pour protester de sa bonne foi, de sa sincérité, de son esprit de bon voisinage, de son amour de la paix et du règlement pacifique des problèmes, la Thaïlande se montre cachotière quant à ses réelles intentions et avare d'actes concrets et conséquents. Il ne peut en être autrement, puisque l'annonce n'est qu'une diversion.

Deux jours après l'annonce faite devant l'Assemblée générale par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères, et avec quelle solennité, le général Thiab Kromsouriachak, Commandant de la troisième région militaire et responsable des opérations actuelles contre les trois villages lao, interrogé par le journal de Bangkok, *Matouphoum*, déclare n'avoir reçu aucune instruction en ce qui concerne un retrait éventuel des trois villages et ne rien savoir de la déclaration du Ministre thaïlandais. Peut-être que New York est trop loin de Bangkok et d'Outtaradit, où réside le général.

Non, il ne s'agit pas d'un problème de communication. L'armée thaïlandaise se trouve dans les trois villages depuis le 6 juin, et elle entend simplement y demeurer. La forme importe peu, comme nous l'apprend la dépêche de l'AFP de Bangkok, en date du 8 octobre :

“La Thaïlande a commencé à redéployer ses troupes cantonnées dans les trois villages lao occupés...a annoncé un porte-parole du Ministère thaïlandais des affaires étrangères à Bangkok, Lundi...De sources proches de l'état-major thaïlandais et du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, on soulignait toutefois que le redéploiement annoncé Lundi ne correspondait pas à un retrait.”

Le vocabulaire thaïlandais est plus que riche, on peut le constater; en une semaine on est passé du “removal” à un “adjustment” et à un “redéploiement”.

En fait, cette subtilité linguistique n'a pour objectif que de cacher des faits, des faits incontestables sur le terrain. Et que se passe-t-il sur le terrain ?

Dans les trois villages, la Thaïlande a acheminé des renforts en hommes et en équipement, enrôlé de force les jeunes pour la conscription, violé l'espace aérien lao avec ses avions de reconnaissance, canonné aveuglément avec des obus de 75, 105 et 155 mm les villages avoisinants, causant ainsi des pertes en vies humaines parmi la population et des dégâts matériels. En outre, l'armée thaïlandaise a poursuivi ses opérations de provocations dans d'autres régions frontalières jouxtant le Laos, et a amalgamé les troupes thaïlandaises avec les réactionnaires lao en exil, pour perpétrer des sabotages dans le sud de la province de Sayaboury. Cette armée a menacé et rançonné la population vivant au bord du Mékong ainsi que les bateaux de commerce.

D'après les dernières nouvelles reçues du Laos et confirmées par le journal *Bangkok Post*, paru le 9 octobre, l'armée thaïlandaise a canonné, le vendredi 5 de ce mois, les trois villages lao, tuant ainsi 2 personnes et en blessant 5 autres; le dimanche 7, c'est-à-dire avant-hier, vers 17 heures, au moins 500 personnes, dont plus d'une centaine de familles, ont été arrêtées et déportées en Thaïlande. Or selon des statistiques encore incomplètes, une première vague d'arrestations et de déportations a déjà été opérée par la Thaïlande contre les habitants de ces trois villages, entre le 1er et le 5 juillet, dont 438 personnes ont été victimes. Avec ces deux chiffres, on peut constater que 938 des 1 240 habitants des trois villages ont été emmenés en Thaïlande. Leurs maisons et leur potagers ont été brûlés et détruits, leur bétail a été tué ou enlevé et leurs biens ont été confisqués. Ce vandalisme de la soldatesque thaïlandaise rappelle étrangement la politique de dépeuplement des pays voisins poursuivie depuis toujours par la Thaïlande; cette politique a été résumée par l'ordre laconique donné, en 1828, par le roi thaïlandais Rama III à son général en chef Phaya Bodin, de raser complètement le Laos et d'en faire un désert : "Qu'il n'en reste que de l'eau et de la terre".

Bientôt, nous allons voir la Thaïlande tendre la sébile pour quêter l'aide internationale au profit des soi-disant "réfugiés" dans ce pays. Encore une fois, nous allons assister à ce travestissement par la Thaïlande de sa cruauté en une philanthropie, combien intéressée. Les dirigeants thaïlandais s'engrais-

sent, s'enrichissent des malheurs des milliers et des milliers de personnes qu'ils ont eux-mêmes provoqués.

Que peut faire, que doit faire le Laos dans ces conditions? Faudrait-il qu'il tende la joue gauche après la joue droite ?

La République démocratique populaire lao a toujours opté pour une politique de règlement pacifique des différends entre les deux pays par la voie de négociations sur base des principes stipulés dans les deux déclarations conjointes de 1979; néanmoins, elle est aussi résolue à faire usage de son droit de légitime défense pour sauvegarder son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, auquel elle n'a pas eu recours jusqu'à présent.

Il ne sera pas superflu de lire l'Article 51 de la Charte des Nations Unies pour rafraîchir la mémoire de ceux qui ont tendance à l'oublier. Je cite l'Article 51 : "Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle et collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée."

24 / VII

4. DROIT DE REPONSE EXERCE PAR S.E. BIRABHONGSE KASEMSRI, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE, REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DE THAÏLANDE AUPRES DE L'O.N.U. DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS-UNIES, NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984.

Après avoir écouté avec la plus grande attention l'intervention du représentant du Laos, je dirais que sa déclaration peut être divisée en deux parties. La première a trait aux questions techniques concernant la frontière et d'autres questions qu'il serait plus pertinent de soulever au cours de discussions bilatérales entre le Laos et la Thaïlande.

La deuxième partie a un caractère très polémique et je dois avouer que le représentant du Laos a dépassé sa quote-part de poison et de polémiques. Cela provient peut-être de la fer-

tilité de son imagination ou de sa paranoïa. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il a attribué à la Thaïlande plus de subtilité qu'elle ne le mérite, sur le plan linguistique ou autre. Sur le plan linguistique, nous avons la même langue, mais nous n'avons pas le don d'inventer de longs terms tels que "réactionnaires" et "cliques militaires", etc. Cela, nous l'empruntons à nos collègues lao.

Mais ce qui est très important dans son intervention c'est qu'il adopte une certaine méthode, à savoir : "on peut avoir le beurre et l'argent du beurre". Par exemple, en ce qui concerne notre initiative et notre effort de conciliation en vue de retirer la présence militaire thaïlandaise des trois villages, il a dit que nous n'avions pas retiré nos troupes ou, même si nous l'avons fait, nous n'avons pas retiré les fonctionnaires civils, administratifs ou les forces paramilitaires probablement armées. Je ne suis pas un militaire, mais il me semble que dans des circonstances difficiles telles que le harcèlement de la part des soldats lao, et compte tenu de la difficulté du terrain, on devrait logiquement retirer les éléments les plus vulnérables en premier plutôt que de les laisser en arrière, sans protection militaire, devenir des cibles faciles pour les canons lao. Je pense que cela devrait sembler tout à fait logique à la plupart des représentants qui se trouvent dans cette salle.

Nous abordons les choses différemment. Nous estimons que lorsqu'il y a des doutes, il convient d'aller sur place et vérifier, et cela revient à ce que j'ai appelé l'aspect technique du problème, à savoir où se trouve la ligne de partage des eaux ?

Le représentant du Laos a également parlé de deux choses à propos desquelles je me sens obligé d'apporter quelques précisions. Il a commencé par dire que la déclaration faite par mon Ministre des affaires étrangères sur le retrait des troupes constitue un aveu d'agression contre le Laos. Si une telle initiative et un tel effort de conciliation doivent être interprétés comme un aveu d'agression, alors l'inverse doit également être vrai, à savoir que toute partie qui poursuit l'affrontement aurait le droit de posséder la terre en question: n'est-ce pas ? Où nous mènerait une telle interprétation? Prenons un exemple concret.

Dans la partie méridionale de l'Afrique nous savons que l'Afrique du Sud refuse obstinément de retirer sa présence militaire de la Namibie. Cela signifie-t-il que l'Afrique du Sud a un droit de propriété sur la Namibie? C'est une position que ma délégation se refuse à accepter. Je pourrais citer d'autres exemples, mais cela prendrait beaucoup trop de temps. Je crois que ce seul exemple illustre bien les subtilités auxquelles se livre le représentant du Laos.

Il a également parlé des visites de notre Commandant en chef, laissant entendre, bien entendu, que l'action menée contre les trois villages était préméditée.

Il se trouve que le commandant en chef avait envisagé, longtemps à l'avance, de faire ces visites, comme cela se passe dans la plupart des cas. Il a reçu des invitations de plusieurs endroits. En fait, il vient d'être invité par le Gouvernement soviétique à se rendre en Union Soviétique. S'il acceptait cette invitation ou d'autres invitations, cela signifierait-il automatiquement qu'il est de connivence avec ces hôtes? C'est ce genre d'affirmation qui explique les raisons pour lesquelles les négociations antérieures n'ont pas abouti.

Le Gouvernement royal thaïlandais, quant à lui, se propose d'entreprendre des négociations constructives, mais nous ne permettrons certainement pas que le lieu où se tiendront ces négociations devienne un théâtre de propagande, car cela ne permettrait pas d'aboutir à des résultats positifs. Bien au contraire, cela ne ferait qu'exacerber la tension; cela ne ferait qu'encourager l'intervention de tierces parties et cela ne permettrait pas de nous rapprocher d'une solution pacifique.

Comme je l'ai dit, les questions dont il s'agit relèvent d'incidents frontaliers mineurs, comme il s'en produit dans n'importe quel pays et dans n'importe quelle région du monde. L'on ne voit pas pourquoi de tels incidents, survenus dans une région si éloignée, devraient être érigés en obstacles à l'amélioration de relations entre deux peuples frères qui parlent la même langue.

5. DROIT DE REPOSE EXERCÉ PAR S.E. SOUBANH SRITHIRATH, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS-UNIES. NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984.

Je voudrais dire quelque mots à propos de la dernière intervention du représentant de la Thaïlande. J'aimerais bien que la Thaïlande respecte le principe d'intangibilité des frontières, que son représentant a soulevé tout à l'heure en ce qui concerne l'Afrique du sud. Il le sait très bien puisque la Thaïlande elle-même se compare à l'Afrique du Sud.

Je ne veux pas m'attarder sur cette question, mais j'aimerais plutôt faire une déclaration en guise de conclusion à mon intervention devant le Conseil.

6. DÉCLARATION FINALE DE S.E. SOUBANH SRITHIRATH, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO. DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS-UNIES. NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984.

Monsieur le Président, il est très agréable, pour la délégation de la République démocratique populaire lao, de vous exprimer sa profonde reconnaissance pour la manière dont vous avez considéré notre demande en vue d'une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la situation à la frontière lao-thai créée par l'occupation d'une portion du territoire lao, le 9 juin 1984, par les troupes thaïlandaises. La façon dont vous avez dirigé notre débat, vos actes et vos paroles témoignent de votre amour de la paix et de votre inquiétude devant tout ce qui peut la menacer.

Nous voudrions aussi adresser nos sincères remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont décidé la convocation d'urgence de ce débat.

Etant donné qu'il est plus que problématique que la Thaïlande cesse réellement son occupation d'une portion du territoire lao, nous voudrions demander au Conseil de sécurité de demeurer saisi de ce problème jusqu'à ce qu'une fin heureuse vienne couronner l'affaire. Ce faisant, le Conseil de sécurité ne fera que rendre service au Gouvernement royal de Thaïlande et ne fera qu'aider les peuples lao et thaïlandais, unis par des liens de sang, de culture, de moeurs et coutumes et de religion, à vivre dans l'amitié et dans le bon voisinage, sur la base des déclarations conjointes lao-thai de janvier et d'avril 1979. Tourné résolument vers l'avenir le Gouvernement de la République démocratique populaire lao fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à cette fin.

7. DECLARATION DE S.E. BASILE GUISSOU, PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRAN-
GERES DU BURKINA FASO, DEVANT LE COUNSEIL DE
SECURITE DES NATIONS-UNIES.
NEW YORK, LE 9 OCTOBRE 1984 .

Je remercie le représentant de la République démocratique populaire lao pour les paroles aimables qu'il a eues à l'endroit de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance au cours de laquelle le Conseil de sécurité poursuivra l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil.

ANNEXE

Liste des membres du Conseil de Sécurité participant à la réunion.

Président: M. GUISSOU	(Burkina Faso)
Membres: Chine	M. LING QUING
—Egypt	M. KHALIL
—Etats-Unis d’Amerique	M. SCHIFTER
—France	M. LOUET
—Inde	M. KRISHNAN
—Malte	M. GAUCI
—Nicaragua	M. CHAMORRO MORA
—Pakistan	M. SHAH NAWAZ
—Pays-Bas	M. VAN DER STOEL
—Pérou	M. ARIAS STELLA
—République socialiste soviétique d’Ukraine	M. KRAVETS
—Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	SIR JOHN THOMSON
—Union des République socialistes soviétiques	M. TROYANOVSKY
—Zimbabwe	M. MASHINGAIDZE

